

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2020 à 20h30

PROCES-VERBAL

Etaient présents

Monsieur Fabien VERDIER, maire,
Madame Arlette LECOUSTRE, Monsieur Didier HUGUET, Madame Florence BRIAND, Monsieur Sofiane SOHBI BALLAG, Madame Marianne FERRE, Monsieur Rodolphe LANGLAIS, Madame Amandine OUFKIR, Monsieur Khalid KHAMLACH, Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS, adjoints au maire

Monsieur Gérald MACHUREZ, Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU, Monsieur Pascal BEAUVILLAIN, Monsieur Didier LEMOINE, Monsieur Bruno LABELLE, Madame Hanane TAG, Madame Céline RODRIGUES, Madame Julie KABAN, Monsieur Frédéric BOIRE, conseillers municipaux délégués,

Madame Mihaela BLANLOEIL, Monsieur Nicolas BELHOMME, Monsieur Nazim KUZUOGLU, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Cécile SIHOU, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés

Madame Christine RIVAULT (pouvoir à Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS), Madame Stéphane THOMAS (pouvoir à Madame Céline RODRIGUES), Madame Ghizlan CHOUBAYB (pouvoir à Monsieur Fabien VERDIER), Monsieur Jérôme PHILIPPOT (pouvoir à Madame Elisabeth MEYBLUM).

Secrétaire de séance

Monsieur Nazim KUZUOGLU

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle municipale Gaston Couté sur la convocation qui lui a été adressée le 20 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Fabien VERDIER, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2020 a été affiché le 27 novembre 2020 sous le porche de la mairie, conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020

- **Gouvernance**

- Règlement intérieur du conseil municipal
- Composition des commissions thématiques municipales
- Mandats des élus – Conseillers municipaux – Remboursement frais de gardes d'enfants
- Signature des actes administratifs – Délégation à Mme Arlette LECOUSTRE
- Position du conseil municipal sur les fonctions d'un adjoint au maire à la suite du retrait de ses délégations
- Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir - MILOS 28 – Désignation d'un délégué
- FONDATION BORDAS – Désignation d'un délégué
- Office de Tourisme – Désignation d'un délégué

- **Ressources humaines**

- Prime de fin d'année – Agents de la Ville
- Mise en place du dispositif service civique
- Contrats aidés
- Télétravail – Mise en place du dispositif
- Contrat groupe assurance statutaire
- Recrutement des agents recenseurs
- Création de poste

- **Commerces**

- Ouvertures dominicales des commerces 2021

- **Finances**

- Ouverture des crédits dans l'attente du vote du budget primitif
- Centre Hospitalier de Châteaudun – Subvention d'investissement
- Chambre Régionale des Comptes – 2ème avis
- Marché de fournitures de denrées alimentaire
- Gîte des Grands Moulins – Régie (38,87€)
- Point Information Jeunesse - P.I.J. - Promeneur du Net - Convention C.A.F.
- Fonds Solidarité Logement – Participation Ville
- Ville Amies des Aînés – V.A.D.A. - Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Adhésion

- **Affaires générales**

- C.C.A.S. – Renouvellement convention – Auberge sociale
- Cession immobilière – 82 rue du Val Saint Aignan – Impasse du Frou

- **Animations**

- COLLECTIF DUNOIS DES SOLIDARITES – Demande de subvention exceptionnelle
- CRPS – Demande de subvention exceptionnelle (95,00 €)
- AUX PORTES DE L'HISTOIRE – Demande de subvention exceptionnelle
- CLUB SUBAQUATIQUE DUNOIS – Demande de subvention exceptionnelle

- **Culture et tourisme**

- Musée - Convention de prêt – Aquarelles Louis MOULLIN

Porté à connaissance des décisions

Monsieur le Maire : concernant la délibération sur le FESTISOL, il n'y a plus de demande de subvention exceptionnelle, eu égard au COVID, celle-ci n'est donc plus à l'ordre du jour de notre conseil municipal.

Nous voulons aussi vous faire un point de situation sur le coronavirus, de la crise sanitaire et de la cellule de crise que nous avons mise en place.

Monsieur SOHBI BALLAG je vous laisse faire un point sur cette cellule.

Monsieur SOHBI BALLAG : *bonjour à tous et à toutes.*

Comme vous le savez, malheureusement, on a passé depuis presque un mois et demi, donc depuis 50 jours, une nouvelle vague du COVID 19 et donc le confinement a été décidé, d'un point de vue national, vers la fin octobre, précisément le 30 octobre. Dès lors, une cellule de crise a été installée en collaboration avec l'ensemble des élus quelles que soient leurs tâches et leurs missions. Une dizaine de réunions qui ont été faites en présentiel ou en visio-conférence, réunissant l'ensemble des partenaires, de la santé de Châteaudun et du Grand Châteaudun.

Il y a plusieurs phases : la phase de début. On a commencé initialement avec nos collaborateurs « santé » du centre hospitalier de Châteaudun, en présence du président du C.M.E. (Conseil Médical d'Établissement) et la directrice du centre hospitalier de Châteaudun. Il y avait aussi un collègue du CPTS, du SSIAD, du C.C.A.S. et puis après les ADMR, les HAD et des représentants de la Croix Rouge. Tout cela a été piloté par l'Agence Régionale de la Santé et par la Sous-Préfecture.

En parallèle de cela, il y avait aussi la participation à cette cellule des services sécuritaires, des gendarmes, et des sapeurs-pompiers.

Je remercie, aussi, par sa présence, ce qui a renforcé notre motivation, Monsieur SEIGENEURET et Monsieur POIRIER et je souhaite remercier aussi leurs encouragements dont on avait besoin.

La première phase on est passé par des données statistiques, avec les indicateurs de suivi quotidiennement, après on passait par la discussion, proposition, idée, critiques, pourquoi pas et après on passait sur le terrain.

Deuxième phase on parlait de comment organiser le dépistage, le travail psychologique, le mental des Dunois. Des visites effectuées surtout auprès des soignants qui ont été très touchés, malgré la fatigue mais qui restent motivés. On a vu aussi le circuit COVID. Les EPAHD ont aussi été visités par l'ensemble des élus, le Foyer des Jeunes Travailleurs également.

Toutes ces phases étaient pilotées avec un numéro de régulation mis en place pour les Dunois qui donnait des conseils aux Dunois.

La devise de notre prise en charge, c'est informer, dépister, isoler et dans un sens plus large protéger.

Madame FERRE : *nous avons mis en place une ligne téléphonique COVID, que je tiens toujours en place. Je suis à la retraite donc j'ai une certaine disponibilité.*

Les questions sont assez diverses. Au départ, elles tenaient sur les attestations, il y a aussi des questions sur le COVID, sur la maladie en elle-même et aussi beaucoup de questions d'ordre psychologique.

Nous avons distribué des flyers dans la Ville sur le respect des gestes barrières. Nous faisons des réunions 2 à 3 fois par semaine chez la première adjointe pour avoir les lignes de conduite à tenir. Nous avons aussi, une implication des élus au niveau des écoles, nous voulons être près des soignants, près des agents car il y a eu quelques difficultés à ce niveau-là. Avec Joëlle, nous nous sommes rendues dans les services de la mairie à la rencontre des agents de la mairie pour connaître leurs difficultés et nous sommes en contact téléphonique toutes les semaines. Avec monsieur le Maire, Joëlle et moi-même, nous nous sommes dirigés vers le centre hospitalier de Châteaudun, avec Sofiane, également vers l'EPAHD et le long séjour, pour soutenir les équipes soignantes.

Avec Madame la Sous-Préfète, je me suis également rendue au Restaurant du Cœur, à l'association Saint Vincent de Paul et au Secours Populaire pour évaluer aussi les difficultés des associations car elles font aussi un travail assez important.

Je vais passer la parole à Rodolphe sur les écoles et à Amandine sur le B.I.S. .

Monsieur LANGLAIS : au niveau des écoles, nous avons anticipé et nous avons procédé à l'achat d'un certain nombre de thermomètres afin de prévenir les soucis de température qui pouvaient y avoir, ainsi toutes les écoles ont été équipées. Nous avons également fait racheter un stock de masques pour enfant pour en équiper les écoles, comme ça dès que le besoin s'en fait sentir, on peut répondre à un oubli éventuel des parents ou à une casse d'élastique.

Madame OUFKIR : un petit mot sur le plan COVID séniors. Celui-ci a été pensé et réfléchi lors de la première vague, il a été conforté par la suite avec le retour des agents municipaux souhaitant s'inscrire dans le soutien des aînés face à la crise sanitaire. C'est donc tout naturellement qu'il a pris forme dès le début du confinement. Un flyer explicatif a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des dunoises et des dunois de Châteaudun et de ses hameaux.

Nous avons comme base de données environ 250 séniors de plus de 70 ans correspondant au plan canicule. Or, nous savons que ce chiffre devait être, au moins, supérieur à 2 200. Le plan COVID séniors s'articule autour d'un numéro de téléphone avec une équipe d'agents municipaux la journée et d'une équipe d'élus le soir le soir et le week-end. Les séniors sont appelés un à un, rappelé chaque semaine si besoin. Les personnes isolées sont visitées en respectant la distanciation physique afin de rompre cette barrière sociale. Les services sont rendus pour répondre à une absence des familles présentes en temps normal, pour des rendez-vous, des courses et également afin d'éviter une rupture des soins. Nous veillons toujours à ne pas prendre la place ni des services à domicile qui exercent un travail fantastique auprès des séniors, ni celui des transporteurs. A ce jour, nous allons atteindre les 1 800 séniors recensés.

Monsieur le Maire : merci à tous pour ces rapports sur les différentes actions menées dans le cadre de cette pandémie sanitaire. Quelqu'un veut prendre la parole en complément. Merci à toutes les équipes, à tous les agents qui sont mobilisés sur ce sujet. C'est très important pour nos 13 500 Dunois.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 16 septembre 2020.

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve procès-verbal du 16 septembre 2020.

Monsieur POIRIER : j'ai fait une remarque cette semaine, vous m'avez transmis un second procès-verbal par mail, mais il n'est pas dans la pochette, quel procès-verbal j'approuve ?

Monsieur le Maire : le deuxième, c'est que l'on n'a peut-être pas eu le temps de l'imprimer en 33 exemplaires.

Monsieur ROUIDI : juste pour revenir sur ce que j'avais demandé lors du précédent conseil. Je ne sais pas si c'est fait, pour pouvoir être dans la continuation de ce que vous faites, les vidéos, les conseils en direct et l'ouverture au public, j'avais demandé que les procès-verbaux soient mis en ligne sur le site de la Ville. Je ne sais pas si cela a été fait ? Vous nous aviez promis d'y réfléchir. Tout à l'heure, j'ai été sur le site, il n'y avait de procès-verbal. Est-ce que c'est faisable.

Et j'ai une seconde question concernant le procès-verbal. La dernière fois, nous avons voté, pour une mission des élus une indemnisation pour le déplacement à l'UFRA. Je n'ai pas vu passer ni de communication là-dessus, ni de retour ? Comment s'est passé le voyage à l'UFRA ?

Monsieur le Maire : *sur le premier point, en ce qui concerne le procès-verbal, je pense qu'il est mis en ligne ou qu'il sera mis en ligne. Le site de la Ville n'es pas très maniable, pas très ergonomique, cela prend un peu de temps dès fois au niveau des services pour le faire.*

Sur l'UFRA, nous n'y sommes pas allés, en raison du COVID, de la crise sanitaire, mais nous avons eu des échanges, y compris pour le week-end du 18 octobre, une délégation n'a pas pu venir, en raison encore une fois de la situation sanitaire.

Est-ce qu'il y a d'autres points ?

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du conseil municipal doit être établi dans les six mois de son installation.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les membres du conseil municipal qui composeront les différentes commissions municipales.

Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission sera variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques mais compris entre 10 et 12 membres. Chaque élu ne pourra siéger que dans une seule commission à l'exception de Monsieur le Maire qui est président de droit de chacun des commissions.

La composition de celle-ci doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ici précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1°) **Commission ressources** chargée des finances, de la commande publique, de l'informatique et des affaires à caractère général.

2°) **Commission familles** chargée des thématiques relatives à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse, à l'éducation, à la solidarité, aux personnes âgées, aux personnes en situation d'handicap, au sport, à la santé et à l'état civil.

3°) **Commission attractivité** chargée des thématiques relevant, des travaux, de la valorisation de notre patrimoine, de l'urbanisme, du développement durable, de la culture, de la vie associative et de l'évènementiel, du tourisme, de l'habitat, de l'énergie, de la mobilité, du commerce, de l'attractivité, de la sécurité et des affaires militaires.

Arrête pour la durée du mandat municipal la composition des commissions municipales comme indiquée ci-dessous :

COMMISSION RESSOURCES

Madame LECOUSTRE,
Monsieur HUGUET
Madame RIVAULT,
Madame THOMAS,
Monsieur KUZUOGLU,
Madame RODRIGUES,
Madame KABAN,
Madame KHALIL,
Monsieur MARTIN.

COMMISSION FAMILLES

Madame BRIAND,
Monsieur SOHBI BALLAG,
Monsieur KHAMLACH,
Monsieur LANGLAIS,
Madame OUFKIR,
Madame AUVRAY-TRAVERS,
Monsieur LABELLE,
Madame BLANLOEIL,
Monsieur BELHOMME,
Madame MEYBLUM,
Monsieur ROUIDI,
Monsieur SEIGNEURET.

COMMISSION ATTRACTIVITE

Madame FERRE,
Monsieur MACHUREZ,
Monsieur GAUDICHAU,
Monsieur BEAUVILLAIN,
Monsieur LEMOINE,
Madame TAG,

Monsieur BOIRE,
Madame CHOUAYB,
Monsieur PHILIPPOT,
Monsieur POIRIER,
Madame SIHOU.

MANDATS DES ELUS – CONSEILLERS MUNICIPAUX - GARDE D'ENFANTS ET ASSISTANCE AUX PERSONNES – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame AUVRAY-TRAVERS adjointe au maire déléguée à la promotion de la vie étudiante, d'un campus à Châteaudun et suivi des chantiers importants précise que la loi « Engagement et Proximité », codifiée aux articles L 2123-18-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, offre aux conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction la possibilité d'être remboursés des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à domicile, lorsque ces dépenses ont dû être engagées pour leur permettre de participer aux réunions mentionnées à l'article L 2123-1 du C.G.C.T. : séances plénières du conseil, commissions instituées par une délibération du conseil municipal et dont ils sont membres, assemblées délibérantes et bureaux des organismes dans lesquels ils représentent la collectivité.

Les conseillers municipaux concernés devront, pour obtenir le remboursement de ces frais présenter un état desdits frais. Etant ici précisé que le remboursement ne pourra excéder, par heure, le montant horaire du SMIC.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame AUVRAY-TRAVERS,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Elisabeth MEYBLYM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Madame Elisabeth MEYBLUM, Madame Sihame KHALIL et Monsieur Clément POIRIER qui s'abstiennent.

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements desdits frais pour les conseillers municipaux concernés et de signer tous documents y afférents.

Monsieur ROUIDI : *le cadre légal est bien précis, la loi le permet. Nous n'avons probablement pas la même notion de l'engagement public et il me semble que lorsque l'on s'engage dans la vie politique, quel que soit notre niveau dans la hiérarchie municipale, à mon sens individuellement, on se sent un petit peu dépositaire d'une certaine retenue et, par les temps qui courent, en temps de crise, de misère autour de nous, il apparaît, à mon sens, à notre sens, assez indécent de proposer cette disposition et donc nous nous abstiendrons.*

Madame AUVRAY-TRAVERS : *merci Monsieur ROUIDI, comme vous l'avez dit il y a un cadre et on s'y tiendra.*

SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS – DELEGATION A MADAME ARLETTE LECOUSTRE

Monsieur le Maire indique que l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques stipule : « que les personnes publiques mentionnées à l'article L.1 ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerces », étant ici précisé que les personnes mentionnées à l'article L1 sont l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les établissements publics.

L'article L.1212-6 du code général de la propriété des personnes publiques stipule que « la réception et l'authentification des actes d'acquisitions immobilières passés en la forme administrative par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont lieu dans les conditions fixées à l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales.

L'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales stipule que : « les maires, [...] sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative [...]. Lorsqu'il est fait application de cette procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale [...] partie à l'acte est représentée, lors de la signature, par un adjoint [...] dans l'ordre de leur nomination.

Le maire a donc, dans le cas évoqué, ci-dessus, une fonction équivalente à celle d'un notaire dont le rôle consiste à recevoir les actes conclus devant lui et à leur donner une valeur probante et une force exécutoire.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Elisabeth MEYBLYM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Madame Elisabeth MEYBLUM, Madame Sihame KHALIL et Monsieur Clément POIRIER qui s'abstiennent.

Autorise Madame Arlette LECOUSTRE, première adjointe à signer lesdits actes administratifs et à réaliser les procédures de publicité foncière afférentes à la signature desdits actes conformément et dans le respect des dispositions de l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales.

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FONCTIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE APRÈS RETRAIT DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération numéro 2020-179 en date du 03 juillet 2020 et conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été décidé de fixer à neuf le nombre d'adjoints au maire.

Les articles L 2121-18 et L 2122-23 du même code confèrent au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux.

Par arrêté municipal numéro 2020-158 en date du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire avait accordé délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier HUGUET pour signer tous les actes relevant du domaine des « **finances et de la valorisation des anciens combattants** ».

Par arrêté numéro 2020 - 281 en date du 17 novembre 2020 Monsieur le Maire a retiré les délégations de fonctions et de signature accordées à Monsieur Didier HUGUET,

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « *Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Selon l'article L 2121-21 dudit code, le vote a lieu dans les conditions de droit commun **au scrutin public** à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au **scrutin secret** lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de voter au scrutin public.

A l'exception de Monsieur Bruno LABELLE, Monsieur Didier HUGUET, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Madame Elisabeth MEYBLUM, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Monsieur Thierry MARTIN et Madame Cécile SIHOU qui s'abstiennent.

Se prononce sur le non maintien de Monsieur Didier HUGUET dans ses fonctions d'adjoint à Monsieur le Maire.

Monsieur HUGUET :

Mesdames et messieurs les élus

Mon engagement pour ma ville a toujours été et sera toujours un engagement citoyen et sans parti pris politique.

J'ai été élu maire de 2008 à 2014. Ces années m'ont permis d'appréhender au mieux les rouages administratifs d'un service public et d'en apprécier chaque acteur et tout particulièrement les agents sans lesquels cette collectivité ne pourrait pas fonctionner.

A partir de 2014, comme je m'y étais engagé auprès des dunoises et des dunois, j'ai siégé au sein de ce conseil dans la minorité, comme vous d'ailleurs. Malgré les difficultés de l'exercice pour moi, les échanges avec Monsieur VENOT, maire ont toujours été courtois et empreints de valeurs ajoutées et ont toujours eu pour finalité NOTRE VILLE.

J'ai choisi d'accepter la proposition de Monsieur Verdier, considérant que l'alliance de la jeunesse et de l'expérience serait un atout pour notre ville en apportant en toute humilité mes connaissances dans la gestion et dans l'organisation de la collectivité.

De très nombreux enjeux s'ouvraient devant nous, et au-delà des querelles partisans, il me semblait indispensable que nous nous rassemblions tous, pour partager et avancer, sur les multiples enjeux que sont, pour ne citer que ceux-là :

- *la reconversion de notre base,*
- *la défense de notre hôpital,*

- les besoins de tout notre tissu économique, artisanat, commerce et industrie,
- le tout avec de grands projets pour nous désenclaver.

En toute naïveté, je vous ai donné toute ma confiance. Alors pourquoi ce retrait de délégations ? Chacun jugera de l'inconsistance des motifs invoqués dans la presse.

Parce que l'élève Didier HUGUET a insuffisamment travaillé pour la collectivité sur l'ensemble des tâches relevant de sa délégation à savoir, les finances et le monde des anciens combattants.

Parce que l'élève Didier HUGUET ne se conforme pas à l'esprit de groupe ? Parce que l'élève Didier HUGUET ne communique pas assez sur les réseaux et prend la parole en toute liberté ?

Je m'arrêterai là et vous laisserai seul juge de l'inconsistance justifiant ce retrait.

Ce n'est pas dans mon intention de faire une liste à la Prévert, mais je souhaite néanmoins évoquer les difficultés rencontrées pour travailler au sein de cette équipe :

1 : Trop peu de bureaux municipaux (seulement 4 depuis le début de mandat). J'ai fait la demande de ces bureaux à maintes reprises, avec l'assentiment de nos services, malheureusement sans suite. Il est inconcevable pour l'adjoint aux finances de ne pas travailler régulièrement avec l'ensemble des élus, eu égard aux missions qui lui sont dévolues.

Je regrette qu'un travail en équipe ne soit pas en mis en œuvre : un seul exemple, les demandes essentielles formulées au titre du plan de relance, n'ont pas fait l'objet d'échanges préalables. Avoir une réflexion construite sur sa ville est un exercice évolutif et ne peut se résumer au digest d'un programme électoral. La grandeur de l'élu est de prendre pour lui, les projets en amont de son élection pour les poursuivre s'ils sont dans l'intérêt général.

C'est ainsi que j'aborderai le second point.

2 - L'école Jean Macé : L'abandon, actuellement à l'étude, de ce projet, impacterait très fortement les finances de la ville et pourrait mettre en difficulté les entreprises concernées, dont certaines implantées localement.

Sans compter que vous avez délibérément choisi de ne pas l'inscrire dans le plan de relance, et je vous l'ai dit, monsieur Verdier, à plusieurs reprises.

Là aussi lasser de votre surdité, je m'en suis ouvert auprès des services compétant qui m'ont assuré que cela rentrait complètement dans ce cadre et pouvait raisonnablement nous permettre d'obtenir 80% de subvention.

Je n'en dirais pas plus, sauf sur un point primordial.

3 – Nos agents – ma seule prétention lors de notre alliance, je pense que vous vous en souvenez, était le bien-être des agents au travail. Chacun a pu entendre les belles déclarations formulées dans ce sens, au cours de la campagne électorale.

Pour avoir dirigé ces agents pendant six années, je suis accablé de constater la situation aujourd'hui :

- un manque avéré de respect et de considération (allant de réprimandes régulières, de menaces, jusqu'à des propos sexistes)
- de nombreux départs sont révélateurs et significatifs du malaise (la DGAS, la directrice des finances, le directeur des services techniques, des agents municipaux entre autre au niveau de la communication...),
- de nombreux arrêts maladie dont je ne peux faire état en tant que professionnel de santé...

C'est une tristesse pour moi de voir des personnes compétentes et dynamiques être ainsi maltraitées.

Pour ma part j'ai été exclu hormis d'un tribunal d'exception dont j'ai été l'accusé, un mardi au soir, par surprise, en lieu et place d'un entretien personnel, programmé avec, vous, monsieur le Maire. Mes demandes d'informations, indispensables et relatives à ma responsabilité, sont là encore et pour cause restées vaines.

Sans compter jusqu'à votre appel monsieur Verdier, hier soir, me menaçant d'une riposte des plus terrible de la part des élus de la majorité et de vous-même, si jamais, je choisissais de parler ce soir. J'ai des témoins de vos propos.

Vous n'imaginez pas ma déception en ces moments, moi qui étais si fier le soir de votre installation de vous remettre mon écharpe de maire.

Je ne mobiliserai pas plus longtemps la parole car le conseil municipal doit délibérer dans les meilleures conditions sur les nombreux points inscrits à l'ordre du jour.

Au fond ... chacun jugera ..., et je reste au service des dunoises et des dunois comme conseiller municipal, et sur un territoire plus large comme vice-président du Grand Châteaudun, en charge de la santé, avec, bien entendu, toutes celles et tous ceux qui autour de cette table ont eux aussi envie d'œuvrer au développement pour notre territoire.

Comme mon activité professionnelle, cette fonction, autour de la santé, me mobilise tout particulièrement en ces moments si difficiles.

Merci.

Monsieur le Maire : merci Monsieur HUGUET, je passe la parole à Madame FERRE.

Madame FERRE : mon intervention n'est pas simple Monsieur HUGUET, bien sûr cette prise de parole n'est pas personnelle mais d'ordre collectif.

Moi, j'interviendrais plutôt au niveau de la section COVIDI quand nous avons eu la réunion. En cette période COVID, lors de réunions, vos interventions n'étaient là que pour relayer la problématique du laboratoire privé, Monsieur HUGUET. Lors d'un de vos mails vous indiquez que pour le bon fonctionnement du laboratoire de la Madeleine, il faudrait prévoir la réservation des places de stationnement et la mise à disposition de personnels pour la gestion administrative du laboratoire. On n'a jamais vu ça.

Monsieur HUGUET, nous voulions mettre un centre de dépistage, à Gaston Couté, ici même, là où il y avait le plus de cas COVID. Le laboratoire privé n'a pas voulu venir ici.

Monsieur HUGUET, au niveau du conseil municipal, nous avons un médecin urgentiste, un pharmacien, une aide-soignante, deux infirmières, une cadre de santé, et à aucun moment, Monsieur HUGUET, vous êtes venu vous joindre à nous, pour monter ce centre de dépistage, comme l'ont fait ILLIERS, CHARTRES et BONNEVAL.

Concernant les écoles, je me souviens, Monsieur HUGUET, de ce jour, où vous nous avez reproché en tant qu'élus de nous rendre sur les écoles, c'est notre travail, Monsieur HUGUET, c'est notre travail d'aller près des Dunois et je vous ai repris, une semaine après, à ce sujet-là.

Vous parliez de l'hôpital, vous souhaitez à tout prix avoir cette commission de surveillance au niveau de l'hôpital. Mais pourquoi ce combat ? Vous dites, je me suis engagé pour cette commission. Mais pour qui Monsieur HUGUET et pour quoi ? Vous êtes dans la contradiction, dans un de vos articles, vous dites : « Je ne demande rien ». Nous, CHATEAUDUN 2020, nous intervenons pour l'intérêt général. Monsieur HUGUET, vous ne dites jamais « Je », si vous dites toujours « Je » et jamais « Nous ».

Franchement, nous avons l'impression que vous optiez plus pour le laboratoire privé et vos interventions pendant la période COVID, d'ailleurs, vous ne vous êtes jamais impliqué au nom de notre conseil municipal.

C'est tout ce que j'avais à dire au sujet de la cellule COVID.

Monsieur HUGUET : *je peux peut-être répondre.*

Monsieur KUZUOGLU : *il veut répondre Monsieur HUGUET, Monsieur le Président.*

Monsieur le Maire : *on va avancer.*

Monsieur KHAMLACH : *merci Marianne. Marianne a parlé sur le volet médical, moi je vais vous parler plutôt d'un côté politique. Monsieur HUGUET, vous parlez de loyauté, on avait tous signé une charte pour le maire où l'on définissait notre loyauté, vous l'avez signée. Il y a une dizaine de points qui indiquent notre loyauté honnête. Je pense que vous avez mal compris. Vous avez indiqué lors d'un article, plus facile pour vous de parler dans la presse que de venir vous en parler, vous avez demandé, je répète clairement, en octobre 2019, vous ne demandez rien du tout, vous demandez de ne pas être premier adjoint, ni d'être président du Grand Châteaudun. On a senti cette distance, de la part de notre équipe, le jour où l'on a élu notre première adjointe, Madame Arlette LECOUSTRE, ça vous est resté à travers la gorge, c'est à partir de ce jour-là que l'on a senti que vous avez commencé à vous séparer de nous. A partir de ce jour-là, vous vous êtes servis de nous. On a qu'un seul maire, c'est monsieur Fabien VERDIER. Dans les articles de presse où vous avez mentionné, à la fin de l'été, que Monsieur VERDEIR avait mis en place toutes les animations, il avait passé tout le mois de juillet sans DGS, sans personne pour l'aider, première fois qu'il prend des fonctions de maire, on ne vous a vu aucune fois à ces animations. Pour quelqu'un qui est proche, qui est numéro 3 sur la liste, vous auriez dû être présent ce jour-là. Vous avez commencé à prendre vos distances à ce moment-là. J'ai les articles de presse, jusqu'à la fin de l'été, quand vous dite que l'on ne vous a pas consulté pour le logo. Bah moi aussi, je n'ai pas été consulté pour le logo, mais bon c'est le maire, le maire décide.*

Vous nous parlez à nous élus, comme quoi on ne sait pas faire notre travail. On empiète. La vérité, c'est déjà de venir nous voir. Vous voulez travailler avec nous, Monsieur BOIRE, vous a sollicité plusieurs fois, sur l'urbanisme pour l'accompagner, aucune nouvelle. Vous parlez de façon hautaine à certaines personnes, certaines élues de notre équipe. Je ne vais pas mentionner de nom, mais vous devez le savoir. Après chaque article de presse, vous intervenez après, on le sait après, pour quelqu'un qui travaille dans une équipe, la moindre des choses c'est d'avertir le maire et les élus. Vous insultez un de notre collègue, lors de la réunion de la COM COM, vous l'insultez de marionnette, le travail d'équipe c'est de respecter ses collègues. Je rejoins Marianne, on ne dit pas « je » on dit « nous ». Merci

Monsieur le Maire *merci, vous m'entendez ? Je n'irai pas plus loin. Je pense que vos propos, ce soir, sont décevant, tout comme le manque d'actions depuis ces derniers mois, c'est dommage mais c'est ainsi. Je propose que l'on passe au vote sur cette position.*

Monsieur SEIGNEURET : *monsieur le Maire, c'est possible d'intervenir.*

Merci juste un petit mot, je sais qu'il y a pas mal, ou en tout cas un peu plus que d'habitude, de personnes connectées sur le Facebook Live de la Ville et merci de diffuser ce conseil municipal. C'est, effectivement, navrant pour les dunoises et les dunois de voir dans quel contexte se passe ce conseil municipal, même si pour d'autres délibérations il y aura l'unanimité et il faut s'en réjouir. Nous trouvons, nous, pour le groupe « Châteaudun pour Tous », regrettable de voir ce linge sale lavé en famille publiquement. Nous aurions préféré, peut-être comme vous d'ailleurs, qu'il n'y ait pas cette délibération et que l'on ait pas à délibérer du retrait des délégations pour votre deuxième adjoint.

J'ai toujours eu l'habitude, et nous avons toujours eu l'habitude, de, lorsque le sujet était un peu sensible de vous expliquer notre vote.

Bien évidemment, nous nous abstiendrons, car ce n'est pas notre affaire, c'est votre affaire. Je dirais simplement c'est regrettable d'en arriver là, déjà, aussitôt comme disait Monsieur KHAMLACH, comme disait Madame FERRE, peut-être qu'il y avait moyen que cela se passe mieux, que vous puissiez dialoguer, discuter, pour résoudre les problèmes, visiblement ils n'ont pas été résolus. Donc, je ne vous

fais part que d'un regret, de notre regret, de voir cette délibération ce soir. Elle serait exactement là même pour tous autres adjoints, ou tous autres élus délégués, je tiens à le préciser, ce n'est pas un soutien masqué, en l'occurrence c'est de circonstance en ce moment, mais simplement, oui le regret que votre famille politique et votre alliance que vous avez faite il y a 1an aboutisse à cela aujourd'hui et je pense que les dunoises et les dunois le regrettent aussi.

J'avais une question tout de même, par rapport à l'article paru dans l'Echo Républicain, il y a quelques jours, et ce qui en a suivi de quelques indiscretions et autres « Phénix » qui paraissent chaque jour ; vous vous êtes exprimé et Monsieur PHILIPPOT s'est exprimé. J'ai juste une question à vous poser, pour que vous nous disiez ce soir, quelle est votre envie ou en tout cas quel est votre projet par rapport à cette délégation des finances, je n'oublie pas celle des anciens combattants, qui est également importante, mais celle des finances, vous avez déclaré que vous repreniez la main sur les finances. Je vous le dis au nom du groupe « Châteaudun pour Tous », il nous paraît toujours, très complexe, ou en tout cas pas forcément « éthique », ne prenez pas mal ce mot, que le maire ait les finances dans sa gestion et qu'il vaut mieux qu'il y ait un adjoint qui travaille avec le maire sur les finances. On est tous d'accord, et je pense qu'il devrait y avoir l'unanimité sur ce sujet-là, donc, simplement cette question-là ce soir, par rapport au fait de reprendre les finances, d'avoir cette rumeur autour de l'équipe de la minorité et du groupe « Ensemble Redynamisons Châteaudun ». Est-ce qu'il y a un vrai projet, est-ce qu'il y a quelque chose qui va s'afficher dans les mois qui viennent ? Voilà, c'est ma seule question. Est-ce que vous allez garder les finances seulement quelques semaines ou quelques mois ou est-ce quelque chose qui va durer ?

Monsieur le Maire : merci Monsieur SEIGNEURET. Alors pour répondre à votre question, c'est plutôt quelques semaines ou quelques mois, mais ce sujet-là, fera l'objet d'une délibération au conseil municipal. L'idée c'est de la reprendre momentanément.

MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR - MILOS 28 – ELECTION D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire précise que la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir (MILOS 28) est une association qui a pour but de favoriser sur les deux arrondissements de Nogent-le-Rotrou et Châteaudun l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 26 ans en répondant aux missions suivantes :

- construire ensemble une place pour tous les jeunes,
- assurer localement une mission de service public de l'état et des collectivités territoriales,
- créer un espace d'initiative et d'innovation,
- être au service des politiques locales au regard des politiques régionales et nationales.

Le collège de la MILOS est, conformément à ces statuts, composé notamment d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque chef-lieu d'arrondissement.

Il est proposé de procéder à l'élection de deux délégués du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la MILOS 28.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ici précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Est candidat

M. KHAMLACH

A l'issue du scrutin, à l'unanimité, est déclaré élu pour la durée du mandat municipal pour siéger au sein du collège de la MILOS :

M. KHAMLACH

FONDATION BORDAS – ELECTION D'UN DELEGUE

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de procéder à l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Bordas.

Etant ici précisé que Monsieur le Maire est membre de droit.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ici précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Est candidate

Mme BRIAND

A l'issue du scrutin, à l'unanimité, est déclarée élue pour la durée du mandat municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la FONDATION BORDAS :

Mme BRIAND

OFFICE DE TOURISME – DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ – PROFESSIONNELS DU TOURISME OU MEMBRES QUALIFIÉS

Monsieur le Maire précise que l'Office de Tourisme municipal, conformément aux statuts de sa régie, est administré sous l'autorité de Monsieur le Maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation composé de vingt-et-un membres désignés par le conseil municipal.

Le conseil d'exploitation se compose de :

- 11 conseillers municipaux,
- 10 professionnels du tourisme ou membres qualifiés.

Par délibération numéro 2020-205 en date du 21 juillet 2020 les conseillers municipaux pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme avaient été élus et par délibération numéro 2020-

280 en date du 16 septembre 2020 il avait été désigné 9 des 10 professionnels du tourisme ou membre qualifiés pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Monsieur Thierry MARTIN et Madame Cécile SIHOU qui s'abstiennent.

Monsieur Jérôme PHILIPPOT n'ayant pris part au vote car ayant intérêt à agir sur cette délibération.

Décide de compléter les délibérations susvisées et de désigner Madame Claire GRANGER, 12^{ème} vice-présidente des Territoires vendômois, maire de SASNIERES, comme 10^{ème} professionnel du tourisme ou membre qualifié pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

PRIME DE FIN D'ANNEE – AGENTS DE LA VILLE

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2019-264 du 30 septembre 2019, le montant de la prime de fin d'année attribué au personnel a été fixé à 649.24 €, réparti de la manière suivante :

- Part fixe : 488.57 €
- Part variable : 160.67 €.

Compte tenu que la valeur du point d'indice n'a pas augmenté sur l'année 2019, le montant de la prime reste identique.

Il est rappelé que les bénéficiaires de cette prime sont les agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contractuels ne bénéficiant pas du Complément Indemnitaire Annuel dans le cadre du RIFSEEP, étant précisé que pour les agents du régime général la prime est majorée de 6.35%, représentant les cotisations ouvrières.

Il est ici précisé que la prime de fin d'année est maintenue pour les agents ne bénéficiant pas du RIFSEEP.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Etant ici précisé que cette prime sera versée en net aux agents de manière anticipée début décembre et sera régularisée sur leur paie de décembre.

Le Comité Technique a été informé de cette précision.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Emet un avis favorable sur le montant de la prime et sur sa répartition telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Prends acte que cette prime sera versée en net aux agents de manière anticipée début décembre et sera régularisée sur leur paie de décembre.

Monsieur POIRIER : *par rapport à la délibération présente, il n'y avait que 7 absentions et non 8 puisque Monsieur PHILIPPOT ne pouvait pas prendre part au vote.*

Je me permets de réagir sur la délibération qui suit. On a vécu une situation douloureuse vendredi 20 novembre, vendredi dernier, une situation douloureuse pour toutes celles et tous ceux qui, je crois, aiment cette ville.

Les agents municipaux ont pris la décision, vendredi, à 16 heures de débrayer, alors non seulement c'est la première fois, mais ce n'est absolument pas anodin et cela laisse exprimer un réel mal être. Alors il vous a semblé nécessaire de vous justifier quelques heures après comme pour éteindre un incendie sur les réseaux sociaux que la prime allait être versée début décembre, ou en tout cas au plus vite, et qu'un problème technique avait empêcher de mettre plus rapidement cette délibération en ordre de marche. Je pense qu'il faut quand même que l'on dise la vérité, il n'y a pas de problème technique, mais une incapacité ou une incompétence, chacune en jugera, de gérer les éléments à temps, puisque cette délibération aurait pu, soit être à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 septembre dernier, soit faire l'objet, comme il a été fait les années précédentes, d'un conseil municipal au mois d'octobre. Ça c'est la première chose.

On aurait pu penser que vous n'aviez pas envie de verser cette prime, heureusement elle est à l'ordre du jour, on s'en réjouit et on va l'adopter.

Je voudrais juste rétablir une vérité ou faire en sorte que l'expression ou en tout cas la manifestation qu'ont eu les agents vendredi dernier ne se réduise pas à l'histoire de la prime. Cela a été, oui, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, cela a été, oui, un élément parmi les autres, mais ce n'est pas le seul élément et vous savez comme moi, que cela fait maintenant 5 mois que le personnel municipal souffre. Comme par hasard, c'est la seule question à laquelle vous n'avez pas répondu tout à l'heure par rapport aux propos de Monsieur HUGUET. Quand on voit que l'on a déjà perdu près de 5 agents municipaux et, qu'a priori d'autres sont sur le départ. Quand on compte le nombre d'arrêt de travail, ou le nombre de signalements à la médecine du travail, on ne peut pas se réjouir de cette situation et on ne peut que se désoler d'en arriver là au bout de 5 mois à peine. Je veux, ici, affirmer mon sincèrement et profond soutien aux 320 agents municipaux de la ville de Châteaudun. J'ai travaillé avec certains, au début de ma carrière professionnelle, je les respecte toutes et tous, ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, qu'on le veuille ou non, effectuent leur mission au service de la collectivité et de leurs concitoyens et qui le font, quoiqu'on en dise, avec dévouement. Ils sont une richesse essentielle de notre Ville, parce qu'ils portent au quotidien notre Ville, bien plus que nous les élus qui ne sommes que de passage.

En 5 mois à peine, vous avez balayé, je ne dis pas que tout allait bien avant, en tout cas, nous n'avons jamais vécu ça et en 5 mois à peine, vous balayez cela avec une indifférence alarmante. Je ne parle de certains de votre entourage qui utilisent des propos sexistes, avec un irrespect des plus total envers le personnel, et vous couvrez ces propos, puisque vous êtes le seul responsable de ces agents municipaux, avec une indifférence alarmante. Je voudrais juste rappeler, quand même, que la collectivité publique entre autre celle que nous représentons ce soir, n'est forte que si les élus travaillent de concert avec le personnel et que rien, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, ne fonctionne sous la pression, l'instabilité et l'agressivité. La ville souffre, les agents souffrent et c'est inacceptable. Rien, ne le répète, rien, ne peut justifier un manque de considération comme celui que vive actuellement les agents.

Je reprends ce qu'a dit Monsieur HUGUET, tout à l'heure, et vous l'avez défendu pendant votre campagne, on ne peut que l'admirer, où sont passées les valeurs qui vous animiez. Vous parliez d'humanisme, la main tendue, j'en passe, aujourd'hui, plus rien. Nous avons toutes les raisons d'être inquiets, de découvrir jour après jour un petit plus de votre vrai visage. Alors, certes, vous avez suscité

en quelques mois, beaucoup d'enthousiasme, mais nous nous désolons que vous suscitez déjà beaucoup de déceptions. L'urgence absolue, et au-delà de tout jeu politique qu'on décide de faire ou de ne pas faire, il y a la politique, ce que l'on aime faire, se tirer dans les pattes, jouer, rigoler, très bien, mais il y a surtout la réalité. Ces femmes et ces hommes qui travaillent, ne peuvent pas venir avec la boule au ventre, ne peuvent pas pleurer au travail, ne peuvent pas subir des maltraitances comme c'est le cas actuellement. L'urgence absolue est, je le répète, de préserver le personnel, il va falloir changer de cap, car vous êtes le seul responsable de cette situation et que nous sommes aujourd'hui dans une situation extrêmement grave.

Monsieur ROUIDI : *je vais essayer d'être plus mesuré. Nous sommes quelques-uns au sein de ce conseil municipal à avoir eu, quand même, plusieurs années de mandat, donc plusieurs années de collaboration avec les employés municipaux. Je peux citer Monsieur Didier HUGUET qui a été maire, Sihame KHALIL qui a été 6 ans conseillère municipale et moi j'y étais 13 ans. La situation est inédite jamais vécue à Châteaudun, de souvenir, cela fait 30 ans que je suis à Châteaudun et je n'ai jamais vécu un débrayage une contestation des employés municipaux. Nos collaborateurs d'hier, et pour un grand nombre d'aujourd'hui, ont toujours œuvré avec sincérité et dévouement. Moi, je peux en témoigner et mes collègues également, dans leurs missions au service des concitoyens dans la politique menée par les élus. Ils sont là pour les élus, ils sont là pour que la politique des élus soit menée, toujours est-il qu'il faut leur faire un retour. Leur travail n'est pas seulement qu'exécuter les ordres, mais apporter de l'expertise technique et des éclairages nécessaires dans la prise de décisions. Je parle des cadres, des chefs de service et de secteur. Nous tenons, nous, aujourd'hui, et avec un petit pincement au cœur les remercier. Nous l'avons déjà fait quand nous sommes partis, mais là, on sent qu'ils sont aux abois, qu'ils ont besoin de soutien. Nous les remercions pour tout ce qu'ils font au service des concitoyens, et nous les soutenons dans toute cette épreuve, en espérant qu'elle soit la plus courte possible.*

Epreuve difficile qui aboutit à une perte de confiance. Le fait de sortir sur la place du 18 octobre, c'est une perte de confiance. Cette perte de confiance a été traduite par ce débrayage et vous avez, ensuite, rapidement communiqué sur ce débrayage qui se limite, à vos yeux, à un simplement problème de versement de la prime de fin d'année. J'ai, d'ailleurs, récupéré, les deux comptes rendus du comité technique où les représentants vous ont réclamé la prime COVID. La première vague a aussi été très forte, plus que celle-là, les employés municipaux ont été en première ligne avec, notamment le centre COVID Léo Lagrange, il a été établi qu'ils allaient recevoir une prime. Premier comité technique on repousse au deuxième, et au deuxième on repoussera au troisième ? Là aussi, il faut entendre tout ça. On ne se limite pas à cette prime-là, car comme l'a dit Clément, c'est une goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Depuis votre élection, Monsieur le Maire, Monsieur VERDIER, la tension est perçue par beaucoup d'observateurs. Nous aussi, les dunoises et les dunois nous parlent. Ils nous parlent quand on est sur le marché, ils nous parlent quand on vit tout simplement à Châteaudun et votre course acharnée aux animations, on ne le conteste pas, c'est votre projet, c'est votre programme, mais elle a engendré une usure physique et une usure morale de beaucoup d'employés, qui même, à un point, réclament des heures supplémentaires que vous ne reconnaissez pas. Ce n'est pas juste une question de charge travail mais de rapport entre employeur et employés, qui se traduit par le manque de considération et même par des propos de dévalorisation. Clément en a parlé et je ne vais pas développer plus.

Il s'agit d'une véritable souffrance au travail. La définition de la souffrance au travail, elle est dictée dans le code du travail, qui la définit par trois indicateurs : la suite du nombre massifs de départs et de mutations, on vient de le dire, l'absentéisme avec de nombreux arrêts de maladie et Dieu sait qu'ils sont nombreux dans cette municipalité, remise en question individuelle et le nombre de passages à la médecine du travail. Ces indicateurs font que les projecteurs sont sur nous. Il ne s'agit pas d'une paranoïa collective, c'est que les autres qui pensent ça, mais de l'esprit de la minorité municipale. Christophe va s'exprimer. C'est un sentiment général, même les services de l'Etat, que nous avons rencontrés, sont très inquiets. Je vous assure que les services de l'Etat sont inquiets de la situation des employés de la ville de Châteaudun.

Vous êtes le Maire, vous êtes l'employeur, vous êtes responsable de cette situation. Nous vous demandons de prendre vos responsabilités, pour reconsidérer les employés, quel que soit leurs statuts, ou leurs convictions politiques. Ce ne sont plus des sympathisants de CHATEAUDUN 2020. CHATEAUDUN 2020, vous en avez parlé tout à l'heure, Madame FERRE, c'est fini, vous êtes les représentants de la ville de Châteaudun, donc pour tous les Dunois. CHATEAUDUN 2020, ce n'est plus le leitmotiv de votre action, il faudra rétablir la confiance, à vous de trouver les clés, les méthodes, d'arrêter l'hémorragie des départs car le risque laissé par le vide des compétences, c'est le néant et le blocage institutionnel. Dans tous les cas vous en serez le seul responsable.

Monsieur le Maire : merci Monsieur ROUIDI. Monsieur SEIGNEURET.

Monsieur SEIGNEURET : merci Monsieur le Maire. Je ne peux qu'abonder dans le sens des propos qui viennent d'être tenus. Je ne vais pas être très long. Evidemment comme je l'ai dit ces derniers jours, je renouvelle mon profond soutien au personnel municipal que je connais au combien et un salut tout particulier à ces hommes et à ces femmes qui, chaque jour, ont le sens du service public, du dévouement. On crache, je trouve, un peu facilement sur les fonctionnaires, sur ces agents qui, je reprends certains propos odieux que j'ai pu lire ces derniers jours, ne foutent rien ou qui ne méritent pas cette prime. J'ai été scandalisé par ces propos que j'ai pu lire sur les réseaux sociaux, qui ne viennent évidemment pas de la majorité, ne vous sentez pas visés, mais de Dunois et j'espère que vous avez ressenti la même chose, car la vision qu'ont certains des fonctionnaires et des agents municipaux, qui sont dans notre quotidien, à la crèche, pour nos petits-enfants, dans nos écoles pour nos enfants, dans le parcours de vie d'adultes à travers de nombreuses compétences de la ville de Châteaudun au combien importantes, dans le mieux de la culture, du social et autre, des sports et puis nos séniors, les compétences d'une Ville sont très larges. Comment peut-on lire, comment peut-on écrire, aujourd'hui, sur les réseaux sociaux, que ces agents, que ces 320 femmes et hommes ne méritent pas de prime de Noël, qui existe d'ailleurs depuis de décennies. Alor oui total soutien au personnel.

La deuxième chose, effectivement oui cette manifestation devant l'hôtel de Ville poste question, elle interroge. Je rejoins ce qui a été dit et j'espère, monsieur le Maire, que vous allez répondre à cette question. Pourquoi en arrive-t-on là, après 5 mois de mandat ? Personnel, et je crois ne pas être le seul, avait lu et entendu pendant la campagne pleins de choses sur les agents, mais pas simplement sur les agents, mais sur la valorisation, la reconnaissance des agents municipaux, mais bien au-delà des agents municipaux, d'un état d'esprit que vous avez voulu insuffler à la Ville de Châteaudun ; et bien rien que ce coup de projecteur sur la collectivité et le malaise, le mal être, puisque la prime n'est que le reflet, et je ne reviendrai pas sur les autres exemples qui poussent des agents à manifester et je pense que l'on en a vu que quelques-uns manifester devant l'hôtel de Ville car certains, pour d'autres, n'ont pas osé manifester de peur de représailles.

Comment, Monsieur le Maire, Monsieur VERDIER, vous avez pu, pendant de longues années en conseil municipal, critiquer le mandat d'Alain VENOT, les méthodes d'Alain VENOT et aujourd'hui, en l'espace de cinq mois, ne pas redonner la confiance.

Alors, j'ai le même message que Monsieur ROUIDI, j'ai vu quelques réactions, toute à l'heure lors des prises de paroles de Messieurs POIRIER et ROUIDI, j'ai vu les réactions de quelques uns de vos élus qui lèvent les yeux au ciel ou qui pensent : « oh, il n'y a pas mort d'Homme, c'est pas très grave, ils vont l'avoir la prime et cela va s'arranger, l'ambiance va revenir ». Oui solennellement ce soir, en conseil municipal avec quelques 150 personnes qui nous regardent à travers le facebook live et ceux qui liront la presse ou qui écouteront la radio, pourront se dire, se diront il y a eu une prise de conscience, il y a eu débat, il a été interpellé et oui ça va aller mieux.

Je souhaite et je vous demande, de prendre en considération, chacun dans votre service, d'aller à l'écoute des agents, de savoir quel est le malaise, pourquoi cela ne va pas. Je ne veux pas dire verre est à moitié vide, il y a effectivement des agents qui travaillent dans de bonnes conditions et qui n'ont pas de souci aujourd'hui. Mais visiblement quand il y a un débrayage ou une manifestation devant l'hôtel de Ville, cela interroge. Prenez en conscience, j'espère que vous allez nous répondre, à travers vos

différentes interventions ce soir et que vous allez remettre, ou mettre en tout cas, des choses en place pour que nos agents municipaux dont nous avons besoin, tout au long de notre vie, comme je l'ai dit tout à l'heure, du petit enfant au seniors, soient rassurés, car il est vrai que la situation est au combien inquiétante.

Monsieur le Maire : merci Monsieur SEIGNEURET, Madame FERRE.

Madame FERRE : je veux faire une petite intervention. C'est bien regrettable.

15 agents, 15 agents étaient présents ce vendredi sur 320. C'était surtout des catégories A.

Nous allons sur le terrain, les agents municipaux n'ont jamais vu autant d'élus sur le terrain que ce soit au CTM, aux crèches, dans les écoles nous sommes prêts des agents. Ils n'ont jamais pas vu d'élus sur le terrain ils nous le disent.

Monsieur SEIGNEURET, vous êtes allés au CTM ? Vous savez comment cela se passe. Vous êtes allés dans les crèches ? Vous savez comment cela se passe. Vous êtes allés dans les écoles ? Vous savez comment cela se passe.

On y allait. Nous sommes prêts des agents, encore tout à l'heure, on était à l'école maternelle à Jean Macé.

Ce qui m'inquiète, Monsieur POIRIER, comment a-t-on pu vous livrer un secret médical ? Quand un agent va en médecine du travail, il y a un secret médical, vous n'avez pas à délivrer ce genre de chose aujourd'hui.

Il me semble que vous aviez un ancien DGS à la mairie de Châteaudun qui semait quelques troubles. Certains agents nous ont relaté ces divers éléments.

Monsieur KUZUOGLU : des plaintes.

Madame FERRE : et des plaintes et pas des moindres.

Monsieur VERDIER a été élu à presque 52% des Dunois. Nous avons une politique à mener. Il doit être entouré de directeurs, de cadres, l'appuyant dans sa politique. Nous, en tant qu'élus nous sommes là pour mener cette politique. 52% des Dunois ont voté pour Monsieur VERDIER et son équipe municipale.

Monsieur SEIGNEURET : des votants, Madame FERRE, pas des Dunois.

Monsieur ROUIDI : ce qui fait à peine 20% des inscrits.

Monsieur KUZUOGLU : Monsieur le Président. Je n'ai pas besoin de micro.

Monsieur le Maire : si, si parce que sinon cela ne sera pas entendu à l'enregistrement.

Oui Monsieur KUZUOGLU.

Monsieur KUZUOGLU : je me pose des questions. Je ne sais pas sur quelle planète on vit, car je pense que le paramètre COVID pour certains ne prennent pas en compte, soit parce que cela ne les arrange pas. Je ne sais pas dans quel métier vous exercez, mais moi dans mon métier, je vois des gens tous les jours de la Ville et d'autres villes, le coronavirus a un impact important. Monsieur Sid, vous êtes dans le domaine de la médecine, dans le domaine de l'hôpital, vous savez qu'il a un impact important. Moi ce que je ressens, c'est que Monsieur VERDIER est responsable de tout ce qui se passe, mais prenez en compte un peu le paramètre coronavirus quand même, ça a un impact important. Vous dites c'est la goutte qui fait déborder le vase. Vous parliez, tout à l'heure, de linge sale, au lieu de nous afficher de passer du temps sur des sujets qu'on pourrait avoir, je pense, à huit clos, passons à autre chose. Là on est dans la critique, Monsieur VERDIER, vous avez fait ça, vous avez fait ci, il ne fait rien de bien Monsieur VERDIER. Essayez d'être positifs, de faire avancer les choses, là on passe du temps sur des sujets qu'on pourrait....

Madame KHALIL : ces sujets, comme vous dites, c'est quand même le personnel municipal.

Monsieur SEIGNEURET : c'est un conseil municipal.

Monsieur KUZUOGLU : Monsieur VENOT il a été maire depuis 1983, j'ai pas envie que cela traîne...

Madame KHALIL : votre justification c'est de dire : « ah bah les autres, ils faisaient pire, alors nous c'est bon, on peut maltraiter les agents, on peut manquer de respect aux agents, le coronavirus il a bon dos ».

Mais effectivement, on a commencé ce conseil municipal par la crise COVID. Vous nous avez fait tout un laïus sur la crise COVID, les agents municipaux étaient sur le terrain, ils ont vécu la première crise, à gérer des protocoles sanitaires qui étaient beaucoup plus difficiles et beaucoup plus importants sur la première vague, ce n'est pas un petit détail, Monsieur KUZUOGLU, on parle des agents de la Ville.

Monsieur KUZUOGLU : je ne dis pas le contraire.

Madame KHALIL : j'ai envie de vous dire, aujourd'hui, ce sont vos collaborateurs. Ce sont eux qui mettent en place votre politique. Comme l'a dit Monsieur SEIGNEURET ils sont là au quotidien, c'est eux qui délivrent le service public. Notre travail à nous, élus, c'est de les accompagner au mieux, pour leur permettre de travailler dans des conditions, à minima, acceptables. Aujourd'hui, s'ils s'expriment, c'est parce qu'il y a quand même un mal être, il y a quand même une situation qu'il faut redresser. Il faut aussi, à un moment, avoir un peu de décence, pour tous ces hommes et ces femmes qui sont sur le terrain et qui travaillent tous les jours. J'entends les difficultés, j'entends ce qui se passe, mais le sujet, il est grave, on n'est pas dans la critique. On vous explique les choses, on espère, comme le disait, Monsieur SEIGNEURET, c'est que cela puisse amener à une prise de conscience, en disant bah là oui, effectivement ils sont là pour nous aider, pour nous accompagner. Cela fait partie de leur travail. Comme l'a dit Sid, ce sont des collaborateurs, c'est important de s'exprimer et c'est important que, ce soir, on relaie leur travail. On rencontre tous des agents, on est dunoises et dunois, des agents on en connaît depuis des dizaine d'années, des ATSEM, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, elles m'accueillaient à l'école maternelle quand j'y allais. Ce sont des gens que l'on connaît depuis très longtemps et quand ils s'expriment, on se dit il y a un mal être et c'est aussi notre devoir d'élu d'essayer de trouver des solutions. Aujourd'hui, la solution c'est vous, le Maire, vous êtes responsable de la gestion administrative de la collectivité. Il y a une problématique, ce que l'on souhaite, effectivement c'est que vous preniez conscience de cette problématique et que vous trouviez des solutions. Des agents qui pleurent au travail, c'est pas acceptable, des agents qui ont, a priori, des propos sexistes c'est pas acceptable. Il y a un moment, la crise... je suis désolée, Monsieur VERDIER, mais vous étiez au conseil municipal de 2014 à 2020, vous l'avez votée cette prime en septembre, en octobre et effectivement cette prime elle existe à Châteaudun depuis au moins 1983, merci Sid.

Cela fait partie des affaires courantes et gérer les affaires de la commune c'est aussi gérer les affaires de personnel. Alors gérer les projets oui, c'est très bien, mais il y a aussi le quotidien et je reprends vos propos, Madame FERRE, et permettez-moi de vous corriger, mais des élus ils y en avaient sur le terrain. Personnellement, je passais tous mes vendredis dans toutes les écoles de la Ville.

Madame FERRE : c'est pas ce que l'on me dit.

Monsieur KHAMLACH : non, ce n'est pas ce que l'on nous dit.

Madame KHALIL : bah, écoutez, on peut jouer à ça : « vous m'avez dit que, je vous ai dit que », il n'y a pas de problème, mais moi j'ai ma conscience pour moi. Par contre, je vous invite, sincèrement, à prendre le temps de réfléchir à cette problématique et à trouver des solutions pour y arriver et pour redresser la barre. Je vous invite à redresser la barre.

Monsieur SEIGNEURET : juste un dernier Monsieur le Maire, merci. Par rapport à la réponse qui m'a été apportée, merci Madame FERRE. J'ai, néanmoins, l'impression de regarder une séance de questions à l'Assemblée Nationale lorsqu'un député pose une question au premier ministre c'est l'un de ces ministres qui répond, mais c'est un honneur. Peut-être un jour, Monsieur le Maire, répondrez-vous à nos questions ?

La première chose sur votre présence : ai-je, un jour, critiqué votre présence ? Jamais. En tout cas, le meilleur exemple c'est la mobilisation dont vous faites preuve et dont j'ai salué plusieurs fois, par rapport au COVID, et par rapport à votre présence dans les services municipaux auprès des agents et en particulier dans les écoles.

La présence des élus n'est pas un traitement au malaise. Vous ne répondez pas. Le COVID 19, Monsieur KUZUOGLU, n'est pas un traitement au malaise et n'est pas une cause du malaise.

Vous dites qu'ils étaient 15 peut être, 15-20, on ne va pas chipoter. Excusez-moi, je n'étais pas sur la place ce jour-là, mais j'ai la photo de presse et je connais les agents. Qui a dit que c'étaient des catégories A ? A l'instance, j'ai entendu que c'étaient des catégories A et bien regardez bien la photo, soit vous ne connaissez pas les agents et là cela m'inquiète, soit vous ne connaissez pas la catégorie dans laquelle ils sont classés dans l'administration de votre collectivité. Ce ne sont pas des agents de catégorie A. Ce qui m'inquiète le plus Monsieur le Maire, et je m'adresse à vous, mais comme d'habitude, vous ne répondez pas, mais je suis très inquiet de voir vos deux secrétaires devant l'hôtel de Ville et c'est symbolique de voir les deux secrétaires du cabinet d'un maire manifester devant l'hôtel de Ville où jamais il y a eu de manifestations. Alors, moi j'entends, vos adjoints, vos élus, qui sont vos fans. C'est normal que l'on défend le patron, le boss, mais enfin Monsieur le Maire, un jour durant ses 6 ans accepterez-vous de répondre aux questions que l'on vous pose ?

Avez-vous le sentiment, qu'il y a un malaise au sein de votre collectivité et qu'il faut le traiter ? On ne dit pas, enfin au niveau de notre groupe et je ne pense pas non plus au niveau du groupe ERC, on ne dit pas que les 320 agents de la Ville sont en souffrance, on dit qu'il y a des souffrances. En avez-vous conscience ? Vous, directeur d'hôpital de formation qui l'affichait partout vous devez être sensible au malaise et au mal-être.

Oui Nazim, je sais, je suis long, mais à un moment nous sommes en assemblée communale et c'est le seul moment où l'on peut s'exprimer. Oui je sais les réunions sont longues et il serait temps de rentrer à la maison et bien non, nous devons interpellier les élus quand il y a des sujets qui le méritent.

Tout à l'heure, vous avez, entre vous, lavé votre linge sale pour exclure l'un de vos adjoints. On a pris la parole, on s'est exprimé c'est comme ça, c'est la vie démocratique.

Monsieur le Maire, je le répète encore une fois, avez-vous conscience des problèmes qui se posent, partiellement, ou en tout cas ce qui s'est exprimé vendredi soir a pu vous sensibiliser, que répondez-vous sur cette manifestation devant l'hôtel de Ville ?

Et puis, un dernier point sur ce que disait Madame FERRE, je ne voudrais, moi de mon côté, même si je trouve cela un peu abusif, de dire que c'est le secret médical qui est bafoué lorsque l'on sait que quelqu'un est allé à la médecine du travail parce qu'il n'allait pas bien. Lorsque vous croisez quelqu'un qui vous dit je sors de chez le médecin, vous ne brisez pas un secret médical. Je ne vais pas prendre le risque ce soir de briser le secret de l'instruction, mais malheureusement les agissements de l'un de vos collaborateurs, Monsieur le Maire, est aujourd'hui entre les mains de la justice et cela m'inquiète. Je veux que vous preniez conscience de ce que l'on vous dit. C'est très bien que Madame FERRE et que Monsieur KHAMLACH répondent, mais vous prenez le micro, répondez-nous, parlez aux agents qui vous regardent ce soir-là, sur le facebook live, car je pense que si ce soir, il y a un peu plus de monde que d'habitude je pense qu'il y a quelques agents de plus qui vous regardent, qui nous regardent. Rassurez-les, je pense que nous avons les mêmes objectifs, c'est que la collectivité se sente bien car ces agents se sentent bien.

Monsieur le Maire : merci. Très bien, tout le monde a pu s'exprimer. Merci pour vos remarques. Sur la prime de fin d'année, d'abord, c'est ce qui nous a mobilisé, très vite et très fort. Elle est versée, elle a été versée pour 80% des agents, maintenant sur le salaire du mois de novembre 2020 il reste à verser certaines primes qui le seront début décembre.

Je tiens à remercier les élus ce vendredi, ce samedi, ce week-end, je remercie les services RH de la Ville, des finances et le Trésor Public, Monsieur FONTAINE, qui nous ont aidé, car cela n'était pas facile à solutionner ce souci pour que les primes soient versées à nos agents.

Monsieur MARTIN : *avant la délibération du conseil municipal, Monsieur le Maire ? C'est juste une question ?*

Monsieur le Maire : *il faut savoir, vous ne voulez pas que l'on verse la prime aux agents ?*

Monsieur MARTIN : *je n'ai jamais dit ça.*

Monsieur le Maire : *la délibération concerne une soixantaine d'agents.*

Après, j'entends, vos propos, vos remarques, il faut savoir expliquer. Je vais répondre, mais ce n'est pas facile, il y a eu beaucoup de points d'interpellation.

Déjà, on a essayé, si on parle sur la partie COVID, d'apporter du gel, des thermomètres aux agents, aux écoles. Prenons l'exemple du SSIAD, on a été interpellé, on y est allé avec Sofiane, et il nous a été dit qu'il n'avait vu personnes pendant le premier confinement, rue de la République, vous voyez où c'est ? Le SSIAD. La seule chose qu'il avait eu de la part de l'ancienne municipalité c'était de dire vous ne communiquez pas sur les réseaux sociaux. Nous, on est allé les voir, on a essayé de les écouter, de les entendre, car côté psychologiquement cela a été très dur pour les agents du SSIAD, j'ajoute le CCAS. Sur nos 12 écoles, on essaie d'être très présents avec Rodolphe, avec tout le monde, avec des thermomètres pour els agents de la Ville. On essaie d'être présents sur cette problématique COVID, car comme l'a dit Nazim, il y a une question psychologique forte en lien avec le COVID, en lien avec cette deuxième vague, etc...

Sur le manque de considération, la maltraitance, sur les propos dévalorisants, excusez-moi, mais je n'en ai pas tenu, je n'en ai pas écrit, ni en tant que maire, ni les élus, ni les membres de CHATEAUDUN 2020. Ensuite, c'est facile de généraliser, de dire tout haut que tout va mal, etc..., on est allé avec Madame AUVRAY-TRAVERS, au multi-accueil ce matin, c'est déjà la deuxième fois qu'on y va, c'est important aussi de faire les services extérieurs, au CTM, Marianne l'a dit. On essaie d'être très présents. Sur la prime COVID, le SSIAD l'a déjà eu via l'ARS, etc... On pourrait verser la prime COVID, on a envie de le faire mais les finances de la Ville sont ce qu'elles sont, telles qu'elles nous ont été laissées. On a fait un audit, on a eu un premier aperçu, hier ou avant-hier, c'est pas brillant financièrement, on le dira en temps utile, planches et chiffres à l'appuis.

Madame KHALIL : *on dira la même chose et on dira que la prime COVID avait été budgétisée.*

Madame BRIAND : *oui mais pas donnée.*

Monsieur le Maire : *vous dites tout le temps pareil, un beau courrier en juin 2020 et à nos de sortir le chéquier.*

Madame BRIAND : *oui des promesses.*

Monsieur le Maire : *c'est loin d'être évident. Un projet de service sera proposé par le DGS. A un moment donné, vous pouvez dire on lave plus blanc que blanc, aujourd'hui on est en novembre 2020. Cela a été dit par un de mes collègues, mais l'ancien Directeur Général des Services, il ne brillait pas par un management bienveillant, Monsieur GUY c'est tout autre chose. Quant aux propos que vous tenez les uns les autres, méfiez-vous, car ce n'est pas parce qu'on le dit que c'est vrai. Ce n'est pas parce qu'on l'a entendu que c'est vrai. Il faut faire attention à ce que l'on dit.*

Madame KHALIL : *de la décence, Monsieur VERDIER.*

Monsieur le Maire : sur les agents, Monsieur SEIGNEURET

Monsieur SEIGNEURET : vous avez raison et nous avons tort.

Madame KHALIL : c'est ça.

Monsieur le Maire : pour nos agents, nous avons fait deux petits déjeuners, quand la situation sanitaire le permettait, une fois à Malraux, une fois à Kellermann, entre juillet et septembre. On a eu des échanges, on n'a pas pu encore aller partout, encore une fois avec le COVID c'est pas simple à gérer. On a aussi des comités techniques, vous savez c'est l'instance où il y a une parité entre les agents et la municipalité, ça s'est très bien passé. Moi, ma porte est ouverte, on échange et on respecte chacun en permanence.

Monsieur SEIGNEURET : elle était fermée pour les agents, vendredi, Monsieur VERDIER.

Monsieur le Maire : par contre, on a le droit d'être exigeants, car les Dunoises et les Dunois attendent des choses, attendent des choses de cette équipe et de cette municipalité. C'est bien beau de dire oui ou non à la course effrénée aux animations, mais Monsieur POIRIER est venu dans mon bureau pour me dire le Téléthon, on le fait en live à Malraux début décembre. On fait quoi ? il y a des agents derrière, il y a des services.

A un moment donné, on peut dire oui ou non, mais il faut faire des choix. On a fait un projet qui était tourné sur les animations, sur la santé, on a fait un projet sur la remobilisation de notre Ville, du sud de l'Eure-et-Loir, sur l'économie, sur la base où nous étions tous ensemble jeudi dernier pour que vous puissiez la découvrir. C'est facile quand il n'y a pas de caméras, vous êtes tout gentil, vous posez des questions, et quand il y a des caméras, là il faut faire des propos d'estrades et de tribunes.

Monsieur SEIGNEURET : vous voulez communiquer, nous communiquons, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : il faut quand même se dire une chose : comment les Dunois nous disent, il y a des nids de poules là ou là-bas ? que les trottoirs sont mal nettoyés là-ici, à Saint Jean, ou dans le Centre-ville ?

Monsieur SEIGNEURET : ah les nids de poule !!!

Monsieur le Maire : il faut que l'on réponde à ça.

Madame KHALIL : non mais quand vous dites....

Monsieur le Maire : attendez Madame KHALIL, je ne vous ai pas interrompu, donc merci, donc laissez-moi finir, donc à un moment donné il faut être respectueux, vous n'avez même pas demandé la parole. Tout à l'heure, vous avez même coupé la parole à Monsieur KUZUOGLU, le respect ça commence ici, c'est facile les propos d'estrade.

Madame KHALIL : un peu de décence, il y a des propos qui dépassent la décence.

Monsieur le Maire : Madame KHALIL, je ne vous ai pas interrompu

Madame KHALIL : écoutez, vous m'interpellez, je me permets de vous répondre puisque vous m'interpellez.

Monsieur le Maire : on s'exprime. Je continue. Allons-y. Le problème aussi c'est que l'on a sous-investi. Nous, nous sommes avec nos agents. Par exemple, au CTM, on a un serrurier qui était aux espaces

verts, c'est concret, voilà ce dont on hérite, on va le repositionner. Il y a plusieurs exemples, comme ça et c'est concret. On l'a dit au comité technique et c'est dans le projet de service de Monsieur GUY et de Monsieur GUERIN. On a une nacelle, il faut que les Dunois le sachent, une nacelle que l'on paie 3500 € chaque mois, une nacelle d'occasion c'est 35 000 €, en 10 mois c'est rentabilisé. Bravo pour la gestion passée.

A chaque fois, moi, que l'on dépense de l'argent public de cette façon-là, ça me mine.

On va investir pour améliorer l'ergonomie des agents. C'est déjà le cas au niveau de la voie publique pour diminuer leur pénibilité. Pascal le disait à la presse il y a deux jours. Les chariots pesaient 25kgs, ceux que l'on a acheté sont en alu ils sont à 14kgs, non 11kgs. On va investir pour gagner en ergonomie et diminuer en pénibilité pour nos agents.

On est à l'écoute, on a nos comités techniques, on voit nos agents, on les verra encore plus facilement quand il n'y aura plus de COVID, quand on aura plus de masques et quand on ne sera plus à distance. On essaie de faire le maximum, mais il faut aussi savoir que l'action publique c'est toujours une tension. Il y a 13 500 Dunois qui ont des attentes et il faut atteindre leurs demandes. Quand la voie n'est pas nettoyée, leurs attentes voie pas nettoyée, quand il y a un souci à l'école, pour l'Office HLM il en va de même. Mihaela est très mobilisée là-dessus. Il faut aussi, on est là pour délivrer un service public de la meilleure des qualités. Oui nous sommes exigeants, nous l'avons dit pendant la campagne, nous ne pouvons pas nous contenter de dire : « tout va bien Madame la Marquise ». Il faut satisfaire aux demandes. On ne peut pas faire autrement, sinon c'est le statu quo et c'est la mort de Châteaudun et ce n'est pas ça que l'on veut et tous ensemble ce n'est pas ça que l'on veut.

Voilà, sur ce point, on va bien au-delà de la prime de fin d'année. Encore une fois, on est à l'écoute, on entend quelques souffrances, mais il faut aussi que l'on soit mobilisé, il faut que l'on donne l'impulsion. Si demain, on veut que Châteaudun se relève sur la plan sanitaire, économique, sur le plan de l'animation il faut aller de l'avant, c'est indispensable.

Monsieur HUGUET : juste un mot.

Monsieur le Maire : non, on passe au vote.

Monsieur HUGUET : je vous promets que cela sera très très court.

Monsieur le Maire : non, non Monsieur HUGUET.

Monsieur HUGUET : extrêmement court.

Je reprends juste un propos que vous avez dit, Monsieur le Maire. Jamais vous n'avez fait de remarques à un agent ? Dites-moi, combien vous avez convoqué d'agents, dans votre bureau, pour leur faire des remontrances, depuis votre prise de poste ? Cela serait intéressant. Et ne mentez pas s'il vous plaît.

Monsieur KHAMLACH : et vous qu'avez-vous fait pendant votre mandat, pendant les six ans que vous avez été Maire. Vous avez été voir les agents ? Non. C'est pareil, c'est facile de critiquer, pendant votre mandat vous n'avez rien fait.

Monsieur HUGUET : je ne critique pas.

Monsieur KHAMLACH : vous n'avez rien fait, vous n'êtes jamais descendu.

Monsieur HUGUET : je vous demande de rester poli, s'il vous plaît. Excusez-moi, je croyais qu'il ne fallait pas interpeller les personnes comme cela.

Monsieur KHAMLACH : je parle ici. Vous interpellez le Maire, mais pendant six ans, vous n'êtes pas intervenu, vous n'avez rien fait pendant votre mandat. Vous êtes mal placé pour parler.

Monsieur POIRIER : *donc encore une fois, tant qu'il y a eu pire, on peut continuer. Cela passe par un seul mot et cela s'appelle la confiance.*

Monsieur KHAMLACH : *comment osez-vous ? commencez par parler doucement.*

Monsieur POIRIER : *vous me demandez de parler calmement, mais vous avez vu comment vous parlez, vous manquez de respect.*

Monsieur KHAMLACH : *vous haussez le ton et vous voudriez que l'on vous écoute.*

Madame BRIAND : *oui c'est vrai.*

Monsieur KHAMLACH : *parlez calmement, je vous le dis simplement.*

Monsieur POIRIER : *vous ne pouvez pas nier qu'il y a un mal-être ? on n'a pas dit que vous faisiez tout mal, je le dis devant les caméras, je vous ai félicité pour la gestion de la crise, je vous ai félicité pour l'engagement que vous avez pris pendant la deuxième vague que nous subissons. Je le dis aujourd'hui et je le mettrai par écrit s'il faut, mais on vous a félicité.*

Oui, vous êtes mobilisés sur un certain nombres de points, mais rien, rien, ne vous permet de maltraiter un seul agent.

C'est ça que l'on vous dit ce soir et vous ne pouvez pas le nier et vous ne pouvez pas dire que tout va bien. Ça ce n'est pas entendable.

Monsieur KUZUOGLU : *bon allez on vote !*

Monsieur le Maire : *merci Monsieur POIRIER.*

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le service civique l'a est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Ce dispositif est codifié dans le Code du Service National.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

L'article L 120-9 du code du service national indique qu'une personne morale ne peut pas recruter un contrat de service civique pour exercer des missions relevant du fonctionnement général de l'organisme d'accueil, ou confier des missions exercées par un agent public moins d'un an avant la date de signature du contrat.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population. A ce titre, le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme et ne pas exercer de tâches administratives et logistiques liées aux activités quotidiennes de l'organisme (secrétariat, accueil téléphonique, gestion des ressources humaines...).

Plusieurs conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires,
- les volontaires doivent intervenir en complément de l'action publique et ne doivent pas s'y substituer,
- les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualification.

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail : il ne relève pas du code du travail mais du code du service national. En effet, l'article L 120-7 du code du service national dispose notamment que le contrat de service civique organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et la collectivité qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. Pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même : il reste soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure d'accueil à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts, par la structure d'accueil, par le versement d'une indemnité complémentaire en application de l'article R 121-25 du code du service national.

Une formation civique et citoyenne sera obligatoirement assurée au volontariat. Un référentiel de formation a été défini par l'agence de service civique.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à :

- procéder à la mise en place du dispositif de service civique dans un des domaines précités,
- demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale chargée de la cohésion sociale,

- signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- inscrire les crédits nécessaires.

Monsieur le Maire : *l'apprentissage et le service civique, c'est nous qui le faisons, cela devrait être dans la mairie depuis 10 ou 15 ans.*

CONTRATS AIDES

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emplois Compétences (P.E.C.) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le P.E.C. est donc prescrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du C.A.E. est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 à 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise la création d'un maximum de 20 postes à compter du 1^{er} décembre 2020 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »,

Précise que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée comprise entre 6 à 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

Précise que la durée du travail est fixée entre 20 et 35 heures par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

Autorise la mise en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement,

Autorise l'inscription au budget les crédits correspondants.

Madame SIHOU : *Monsieur le Maire est-ce que vous pouvez nous dire, s'il vous plait, combien cela représente en équivalent temps plein, à quel poste et dans quel service seront ces contrats aidés.*

Monsieur le Maire : c'est une position de principe. L'idée s'est d'ouvrir ces postes et de nous permettre la possibilité d'avoir recours à ce type de contrat, au même titre que pour les contrats d'apprentissage et des services civiques.

Cela peut être sur les espaces verts pour essayer d'embellir notre Ville, par exemple.

L'idée c'est d'ouvrir la voie et la possibilité pour notre Ville. Sur la durée, vous l'avez dans la délibération c'est entre 20 et 35 heures par semaine.

Madame SIHOU : je n'ai pas demandé la durée, j'ai demandé les postes et combien d'équivalent temps plein.

Monsieur le Maire : je vous dis c'est une position de principe.

Madame SIHOU : en fait, c'est juste une anticipation.

Monsieur le Maire : oui, oui c'est ça. Ouvrir juridiquement la possibilité pour notre mairie de le faire.

Madame SIHOU : ok, merci j'ai compris.

Madame KHALIL : du coup, pourquoi le chiffre de 20 ? Est-ce qu'il y a déjà des besoins qui ont été pré identifiés ? Cela pourrait être 20, 30 ?

Monsieur le Maire : c'est une position de principe. 20 c'est pour être tranquille et se laisser une marge de manœuvre. Ce n'est pas un chiffre cible, c'est pour se laisser une marge de manœuvre, une latitude.

Madame KHALIL : la latitude est assez importante quand même et comme le souligne Madame SIHOU, j'avais la même question concernant les services, mais visiblement ils ne sont pas clairement identifiés. Sur le parcours emploi-compétence, notamment, il y a un parcours de formation qui est contractualisé avec le prescripteur, le tutorat, du coup cela demande du temps, cela demande de l'investissement, je réitère donc ma question de savoir pourquoi vous étiez parti sur 20 ? Du coup, ma deuxième remarque : ces dispositifs-là, sont des dispositifs qui sont annualisés, avec des enveloppes annuelles et nous arrivons en fin d'année et même si l'enveloppe de l'état s'est vue rajouter quelques millions avec la crise, mais du coup cela pose la question si en 2021, je pense que le dispositif sera certainement renouvelé étant donné la situation nationale ; mais il faut savoir que ce sont des dispositifs qui peuvent s'arrêter. On est sur du 6-12 mois, cela pose la question de l'après, est-ce que ce sont des contrats que vous souhaitez pérenniser ou pas du tout. Est-ce que c'est juste l'histoire de donner un coup de pouce à l'instant T à quelqu'un parce qu'il y a un dispositif qui le permet ?

Monsieur le Maire : beaucoup de questions, mais je sais que cela fait partie de votre champ de compétence pourquoi pas ? C'est l'occasion de mettre le pied à l'étrier, aux jeunes et aux moins jeunes, c'est aussi sur les services civiques, sur l'apprentissage. Vous voyez c'est que l'on disait pendant la campagne, trouver des partenaires, l'Etat, la Région, des acteurs, aller chercher des financements pour notre collectivité et du coup se serait des coûts en moins pour nous, pour la Ville de Châteaudun. Encore une fois, l'idée c'est d'ouvrir, si vous prenez l'exemple des stages, on a 150-180 demandes stages par an à la ville de Châteaudun. Vous le savez, il y a une pratique courante de stages, c'est ce qu'il faut, car cela permet de mettre le pied à l'étrier des jeunes et des moins jeunes dans différents services, à la COM, aux RH et ailleurs. Ce sont des stages de troisième qui durent quelques jours.

TELETRAVAIL – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Monsieur le Maire indique que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur

sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière ou ponctuel et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

L'autorisation de télétravail peut prévoir l'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois ainsi que l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, par mois ou par an dont l'agent peut demander l'utilisation à l'autorité responsable de la gestion de ses congés.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Les activités éligibles au sein de la collectivité pourraient être les suivantes :

- la rédaction d'actes, rédaction de conventions, veille juridique,
- la facturation, gestion de projet,
- la veille statutaire, rédaction RH, mise à jour des tableaux de bord, compte-rendu CT ;
- le suivi administratif des services (courriers, publipostage),
- la gestion comptable, compte-rendu de réunions,
- la rédaction des marchés publics, suivi budgétaire,
- la rédaction des articles du magazine municipal, recherche documentaire,
- le suivi de dossiers de sinistres, gestion des contentieux,
- l'exploitation de systèmes (Direction des Services Informatiques), ...

Seront exclus les métiers dont la présence physique est indispensable, notamment :

FILIERES	METIERS EXCLUS
Administrative	Etat-civil, agents d'accueil
Technique	Agents de la propreté, de la restauration, Jardiniers, Bureau d'étude, Urbanisme
Culturelle	Médiathèque, Musée, Professeurs des écoles d'arts
Médico-Sociale	ATSEM, agents de multiaccueil
Animation	Animateurs service Jeunesse
Sportive	Educateurs sportifs
Police Municipale	Policiers municipaux

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent d'accéder au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles puissent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve les activités éligibles au télétravail telles que citées ci-dessus,
Approuve le guide pratique des encadrants de télétravailleurs figurant en annexe,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en place de ce dispositif.

Monsieur HUGUET : *est-il prévu de l'acquisition de matériels aux investissements pour permettre à nos agents de pouvoir télétravailler dans des conditions satisfaisantes avec du matériel de la mairie. Si oui, quel est le montant prévu ?*

Monsieur le Maire : *oui, nous avons déjà plusieurs postes de prévu au budget de l'an prochain. Il y a déjà un budget prévu à ce sujet. Ce sujet était dans les cartons, nous l'avons accéléré par rapport au COVID et car le gouvernement encourage aussi le télétravail. Nous avons déjà plusieurs agents qui le font.*

Monsieur MARTIN : *avez-vous prévu de prendre en charge une participation sur les frais de connexion internet, sur les dépenses énergétiques à domicile ?*

Monsieur le Maire : *on peut l'étudier. On peut regarder ce point.*

GROUPE CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire précise que par délibération n°2020-084 du 27 février 2020, le conseil municipal a chargé le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, en réservant à la ville de Châteaudun la possibilité d'y adhérer ou non,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 25-II, autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Vu les délibérations du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, n°2019-D-47 du 29 novembre 2019 autorisant le lancement d'une consultation pour la signature d'un nouveau contrat groupe, n°2020-D-04 du 3 juillet 2020 fixant le taux des frais de gestion à verser au centre de gestion par les collectivités et établissements adhérant au contrat groupe, et n°2020-D-05 du 3 juillet 2020 autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir du 22 juin 2020,

Il est précisé que le centre de gestion a communiqué à la ville de Châteaudun les résultats du marché, attribué à la compagnie CNP Assurances avec le courtier SOFAXIS concernant :

- **Agents C.N.R.A.C.L**

Garanties	Taux
Décès + Accident du travail – maladie professionnelle	1,99%

Ces taux sont garantis 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

- **Agents IRCANTEC**

Garanties	Taux
Accident de travail + maladie grave + maternité sans franchise + maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt	1.20%
Accident de travail + maladie grave + maternité sans franchise + maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt	1.05%

Ces taux sont garantis sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2024.
Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé :

En matière de gestion :

- un délai de déclaration de 90 jours pour l'ensemble des risques ;
- le remboursement des prestations sous 2 jours ;
- des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- un interlocuteur unique ;
- le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré.

En matière de services :

- la production de statistiques et de comptes de résultats ;
- la prise en charge des contre-visites et expertises médicales pour les risques assurés ;
- des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- un ensemble de programmes pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Statue sur l'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir.

Choisi le type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou de l'IRCANTEC.

Précise les risques assurés et la durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus.

Valide l'assiette de cotisation qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire (TBI) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial de traitement et/ou du régime indemnitaire et/ou d'un pourcentage des charges patronales, entre 10 et 60% du TBI + NBI.

Prends acte des taux et des prestations négociées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire,

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2021

De plus pour les agents CNRACL pour les risques Décès + Accident du travail – maladie professionnelle au de taux : 1,99% %, sans franchise, la masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.

Prends acte que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée. Précise que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire précise que vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Les agents recenseurs étant des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise la création de 4 postes temporaires d'agents recenseurs à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à fin-février 2021.

Fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- une part fixe de 106,64 € pour l'ensemble de la prestation,
- une part variable :
 - 1,42 € par bulletin individuel,
 - 0,72€ par feuille de logement,
 - 0,47 € par dossier d'adresse collective,
 - 21,44 € pour la demi-journée de formation.

Etant ici précisé que la collectivité remboursera les frais kilométriques des agents recenseurs conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques prévu à l'article 10 du décret numéro 2006-781 du 3 juillet 2006.

Autorise Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu le budget de la collectivité,
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Il est nécessaire de renforcer l'équipe relations publiques par le recrutement d'un chef de protocole qui sera chargé notamment de la coordination des manifestations et du protocole afin de contribuer au renforcement des liens de la ville avec ses partenaires institutionnels et au développement de l'attractivité de la ville de Châteaudun.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Elisabeth MEYBLYM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Madame Elisabeth MEYBLUM, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Monsieur Thierry MARTIN et Madame Cécile SIHOU qui s'abstiennent.

Autorise la création d'un emploi de rédacteur à temps complet.

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES EN 2021

Madame LECOUSTRE, adjointe au maire déléguée indique que la Loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques donne la possibilité aux maires d'étendre à 12, le nombre de dimanches sur lesquels peut porter une dérogation municipale au repos dominical (article L 3132-26 du code du travail)

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Une consultation préalable des organisations d'employeurs et de salariés est obligatoire. Cette consultation est en cours de réalisation.

La décision du maire est prise après consultation de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

L'arrêté du maire fixant le choix et le nombre de dimanches est pris après avis du Conseil Municipal.

La loi précise par ailleurs que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord écrit à leur employeur, peuvent travailler le dimanche.

Les conditions de rémunération et de repos sont fixées par la loi.

Rappel des activités pour lesquelles l'ouverture dominicale bénéficie d'une dérogation permanente de droit :

Boulangerie-pâtisserie
Autres commerces de détail alimentaire jusqu'à 13H
Ameublement (établissements de commerce de détail).
Bricolage (établissements de commerce de détail).
Débites de tabac.
Distribution de carburants et lubrifiants pour automobiles.
Hôtels, cafés et restaurants
Jardineries et graineteries.
Magasins de fleurs naturelles.

Proposition de calendrier :

Comme en 2020, il est proposé d'établir un calendrier sur 12 dimanches, différent pour les commerces de détail alimentaires ou autres et pour les commerces automobiles.

1°)

CALENDRIER TOUS COMMERCES SAUF AUTOMOBILE	
1 ^{er} dimanche des soldes d'hiver	10 janvier 2021
UCIA Saint-Valentin	14 février 2021
UCIA braderie de printemps	28 mars 2021
UCIA Foire de Châteaudun	06 juin 2021
1 ^{er} dimanche des soldes d'été	27 juin 2021
Foire aux Laines	04 juillet 2021
UCIA braderie d'automne	03 octobre 2021
Fêtes de fin d'année	28 novembre 2021 05 décembre 2021 12 décembre 2021 19 décembre 2021 26 décembre 2021

2°)

CALENDRIER AUTOMOBILE
10 janvier 2021
17 janvier 2021
14 mars 2021
28 mars 2021
06 juin 2021
13 juin 2021
04 juillet 2021
19 septembre 2021
03 octobre 2021
17 octobre 2021
28 novembre 2021
12 décembre 2021

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise l'ouverture de douze dimanches par an.

Arrête les deux calendriers ci-dessus.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2021 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire indique que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des ouvertures de crédits dans l'attente du vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Imputations	BP 2020	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
2031: Frais d'études	22 100,00	5 525,00
2033: Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2051: Concessions et droits similaires	114 280,00	28 570,00
204171: Subventions autres biens mobiliers, matériels	298 000,00	74 500,00
20422: Subventions bâtiments et installations	14 500,00	3 625,00
2111: Terrains nus	12 500,00	3 125,00
2115: Terrains bâtis	52 000,00	13 000,00
2128: Autres agencements et aménagements de terrain	84 599,00	21 149,75
21312: Bâtiments scolaires	50 000,00	12 500,00
2135: Installation générale, agencements, aménagements	291 650,00	72 912,50
2138: Autres constructions	10 000,00	2 500,00
2151: Réseaux de voirie	358 191,64	89 547,91
2152: Installations de voirie	15 000,00	3 750,00
21538: Autres réseaux	40 000,00	10 000,00
21568: Autres matériels et outillages incendie, défense	3 650,00	912,50
21578: Autres matériels et outillages voirie	15 000,00	3 750,00
2158: Autres installations, matériels et outillage tech	92 200,00	23 050,00
2161: Œuvres et objets d'art	2 577,00	644,25
2168: Autres collections d'art	100,00	25,00
2183: Matériels bureaux et informatique	67 240,00	16 810,00
2184: Mobiliers	47 800,00	11 950,00
2188: Autres immobilisations corporelles	94 389,00	23 597,25
2313: Constructions en cours	1 875 090,02	468 772,51
2315: installations, matériels et outillages techniques	943 000,00	235 750,00
Total	4 513 866,66	1 128 466,67

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les nouvelles dépenses d'investissement du budget selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessus, dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUDUN – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur SOHBI BALLAG adjoint au maire délégué à la santé et à la diversification de l'offre médicale indique que la ville de Châteaudun a la volonté de mettre en œuvre l'une des priorités des Dunoises et des Dunois : la santé.

L'hôpital public de Châteaudun est un acteur majeur et déterminant de l'avenir sanitaire et de la santé publique de la ville et du territoire.

La ville souhaite en conséquence développer son attractivité en particulier dans le domaine de la santé et souhaite notamment attirer de nouveaux spécialistes à l'hôpital public de Châteaudun et pour ce faire, investir dans des équipements innovants tel qu'un appareil pour des tests syndromiques de marque bioMérieux de la gamme BioFire et de type FilmArray 2.0.

A court terme, cet investissement permettra un gain économique entraînant une réduction de la durée d'hospitalisation, le développement de la qualité des soins ainsi qu'un élargissement des choix thérapeutiques.

Le coronavirus et la pandémie en cours (2^{ème} vague) sont une préoccupation majeure des patients et citoyens et nécessitent une prise en charge rapide sur différents tests, avec une réponse et des résultats en une heure, et ce tant au niveau respiratoire, neurologique, digestif, etc.

L'appareil permet une analyse de 23 pathogènes.

Cette approche syndromique - de nouvelle génération - permet un diagnostic très rapide, un regain d'attractivité du plateau technique de l'hôpital public de Châteaudun, une réponse à la crise sanitaire actuelle, tout en privilégiant une réponse à des problématiques sanitaires larges et diverses, répondant ainsi aux besoins de santé des Dunois : syndromes grippaux, mycologies, virus, etc.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur SOHBI BALLAG,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Attribue une subvention d'investissement d'un montant au maximum de 28 800 € pour financer l'acquisition d'un appareil pour des tests syndromiques par le Centre Hospitalier de Châteaudun.

Conditionne le versement de cette subvention d'investissement à l'établissement d'une convention entre la Ville de Châteaudun et le Centre Hospitalier de Châteaudun.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette décision, étant ici préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Monsieur SOHBI BALLAG : *je veux juste ajouter des petites précisions pratico-pratiques sur ce dispositif. Ce dispositif va permettre de faire des diagnostics, il utilise la biologie moléculaire. L'analyse est réalisée sans intervention manuelle au moyen de cassettes prêts à l'emploi. Elle est guidée par un logiciel qui*

permet le contrôle de fonctionnement de l'automate, il collecte et analyse les données générées. C'est un test syndromique qui concerne 5 panels qui sont la grippe, les voies respiratoires, le gastro-intestinal, les selles.

L'avantage de ce dispositif c'est également la réduction de la durée de l'hospitalisation et la maîtrise des antibiotiques. Concernant la durée d'hospitalisation, on peut gagner environ 300 à 400 € par jour et par patient. Il identifie les pathogènes et les marqueurs de résistance donc aussi les choix thérapeutiques

Le seul petit point négatif, c'est le risque de contamination avec un défaut de sensibilité dans certains cas.

Monsieur ROUIDI : je n'ai pas de questions techniques, je suis élu à Châteaudun et personne ne peut m'accuser de vouloir mettre des bâtons dans les roues de l'hôpital. Effectivement Monsieur SOHBI a présenté l'appareil, c'était digne d'une CME, mais là on est au conseil municipal. Comme je l'ai dit lors de la commission, la municipalité, donc les élus de Châteaudun, veut soutenir par une subvention l'hôpital, c'est très bien. J'aurais été peut-être un peu plus ambitieux, parce que derrière cet investissement qui est très technique, très spécifique, il y a un projet médical et nous avons demandé en commission quel était l'aboutissement du projet médical puisque le laboratoire est tenu par des engagements avec le GHT et avec le centre hospitalier de Chartres. Est-ce qu'on ne met pas la charrue avant les bœufs en octroyant le financement avant que le projet médical n'aboutisse.

La deuxième chose : où va commencer l'aide, où va-t-elle finir ? Je suis d'accord, l'hôpital a besoin d'un soutien fort de l'institution, de la ville, un soutien fort auprès de l'ARS, un soutien fort auprès du GHT, je pense qu'en dehors de cet appareil qui coûte 28 800€, il y a d'autres priorités dans l'hôpital qui peuvent être aidées. Est-ce que c'est à la ville de Châteaudun de supporter des investissements que l'Etat doit, normalement, fournir ? Est-ce que cela ne serait pas utile aussi que ce soit la Communauté de Communes, mais comme on est au conseil municipal et comme tout le monde nous voit en facebook like, je ne peux que souscrire à ce vote et on votera pour sauf que j'aimerais bien que sur le procès-verbal soit écrit, puisque l'on va essayer de suivre ce qui va se faire dans cet optique d'investissement et que cela ne soit pas que de la poudre aux yeux et que la politique d'investissement pour l'hôpital se limite à l'acquisition de ce matériel et à cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sofiane tu réponds, tu dis un mot.

Monsieur HUGUET : juste une précision technique sur la délibération, vous indiquez que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, alors si c'est 2021 c'est « seront inscrits » et si c'est 2020 c'est « sont inscrits ».

Monsieur SOHBI BALLAG : monsieur ROUIDI, là si on présente un appareil, il n'est pas question de CME, pas non plus de projet médical, on présente un appareil que l'on doit développer sur place c'est pour avoir une idée sur la technique.

Deuxièmement, vous savez par l'HAS – Haute Autorité de Santé, que l'activité sur la biologie dans un établissement de santé est un élément important pour le parcours de soins du patient et dans le fonctionnement général de l'établissement. Il apporte un regard sur l'activité sur la biologie médicale. Deuxièmement, concernant le GHT, dans aucun cas on a touché au GHT. Le GHT est là, avec des principes de travail du GHT. C'est un appareil qui reste utile, cela a été prouvé dans différents services et c'est à la commande du comité médical. On a consulté le comité médical, on a consulté tous les acteurs de l'hôpital pour l'utilité ou non et aussi le laboratoire.

Monsieur le Maire : merci Sofiane. J'insiste, on en a parlé aussi en cellule de crise de ce projet. Il faut être prêt s'il y a une troisième vague, c'est une pandémie majeure. C'est une première réponse, c'est une réponse forte de notre Ville, l'idée c'est de soutenir notre hôpital public de Châteaudun. C'est notre crédo, on veut le porter.

L'idée, ce n'est pas de l'aider que là. On l'a dit en commission plénière.

A titre d'information, les nids de poule ont été rebouchés par les services techniques, il y a diverses actions. Si vous avez des propositions dans les semaines à venir pour aider notre hôpital public n'hésitez pas.

Je le redis en tant que maire, la santé c'est la première priorité des dunoises et des dunois. Il faut que l'on soit à l'écoute et en réponse. Comme le dit très bien Sofiane, l'appareil permet l'analyse de 23 pathogènes. Il peut nous aider pour le coronavirus et pour d'autres virus.

SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – DEUXIEME AVIS

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal lors de la séance du 16 septembre 2020 a pris acte de l'avis n°6 du 13 août 2020 de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire (C.R.C.). Cette dernière a été saisie par la Préfecture aux motifs que le budget principal est voté en déséquilibre et sur le caractère insincère des inscriptions budgétaires pour le budget principal et le budget annexe « Lotissements à usage d'habitation ».

A la suite des contrôles effectués par la C.R.C. et à son avis rendu le 13 août 2020, la C.R.C. propose de modifier les budgets concernés par une décision modificative pour ajuster les recettes réelles notifiées.

Lors de la séance du 16 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n° 1 modifiant le budget principal (délibération n°2020-269) et la décision modificative n° 1 modifiant le budget annexe lotissements à usage d'habitation (délibération n°2020-270) pour tenir compte des recommandations formulées par la CRC.

Par avis n°16 du 6 octobre 2020 de la CRC acte que les décisions modificatives prises par la municipalité permettent de rétablir l'équilibre réel des budgets au sens de l'article L.1612-4 du C.G.C.T..

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prends acte de l'avis n°16 du 6 octobre 2020 de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire.

MARCHE DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire indique que le marché de fourniture de denrées alimentaires actuellement en cours arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il y a eu lieu de procéder à une nouvelle mise en concurrence suivant une procédure d'appel d'offres en application des articles L. 2124-1, R. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le nouveau marché prendra effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an, il sera éventuellement reconductible trois fois pour la même durée.

Le marché est alloti et est composé de huit lots :

- . lot n° 1 épicerie,
- . lot n° 2 primeurs,
- . lot n° 3 produits laitiers et avicoles,
- . lot n° 4 produits surgelés,
- . lot n° 5 viande et charcuterie,
- . lot n° 6 fruits et légumes bio,
- . lot n° 7 autres denrées alimentaires bio,
- . lot n° 8 boissons et vins.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 12 novembre 2020 ont pris connaissance et étudié le rapport d'analyse des offres.

Ils ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché aux entreprises et pour les montants suivants :

Lots	Entreprises retenues	Montant estimatif annuel T.T.C.
n° 1 épicerie	PRO A PRO	37 567,05 €
n° 2 primeurs	MAG FRUITS	49 196,09 €
n° 3 produits laitiers et avicoles	BOURGOGNE PRODUITS FRAIS	54 719,76 €
n° 4 produits surgelés	DISVAL	110 408,66 €
n° 5 viande et charcuterie	DISVAL	23 973,01 €
n° 6 fruits et légumes bio	TERNAO	13 627,00 €
n° 7 autres denrées alimentaires bio	BIOFINESSE	38 409,50 €
n° 8 boissons et vins	SCHOEN	19 123,18 €
MONTANT TOTAL ESTIMATIF ANNUEL TTC		343 978,15 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

GITE MUNICIPAL DES GRANDS MOULINS – REGIE (38,87€)

Monsieur le Maire indique qu'en mai 2019, la régie du gîte municipal des Grands Moulins a fait ressortir un manque de 38,87 € dans la caisse du gîte lors d'un remplacement de Mme POT, régisseur.

Après vérification de la régie, il s'avère que l'erreur commise n'a pas pu être retrouvée, ni la personne responsable.

La commission plénière a émis un avis favorable.
Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,
Monsieur Jérôme PHILIPPOT n'ayant pris part au vote car ayant intérêt à agir sur cette délibération.

Décide d'exonérer le régisseur afin que celui-ci ne soit pas redevable de ce montant.

POINT INFORMATION JEUNESSE - PROMENEURS DU NET – CONVENTION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur KHAMLACH adjoint au maire délégué à l'accompagnement de la Jeunesse indique que par leur action sociale, les C.A.F. contribuent au maintien et au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie des jeunes adultes et à la prévention des exclusions.

Conformément aux orientations de la convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée entre la Cnaf et l'État, les actions soutenues par la branche Famille dans le domaine de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale doivent poursuivre les objectifs suivants :

- contribuer à la structuration d'une offre « enfance-jeunesse » adaptée aux besoins des familles,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs.

L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité. La mise en place d'une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Les missions du Promeneur du Net sont les suivantes :

- assurer une présence éducative sur le Net dans le cadre de ses missions,
- assurer une veille sur les réseaux sociaux,
- proposer des rencontres et la participation à des projets de sa structure,
- effectuer des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés,
- agir dans la rue numérique

C'est dans cette démarche que la Ville envisage mettre en place le dispositif « Promeneurs du Net » au Point Information Jeunesse (P.I.J.).

La C.A.F. contribue à la mise en place de ce dispositif par l'attribution d'aides :

- une aide au démarrage à hauteur de 500,00 € pour l'investissement et l'acquisition des équipements nécessaires
- une aide de fonctionnement à hauteur de 195€/mois dans la limite de 12 mois soit 2 340€ servant à couvrir les frais d'abonnement Internet la première année.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur KHAMLACH,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte la mise en place du dispositif « Promeneurs du Net » au sein du Point Information Jeunesse de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexes des présentes et tous documents afférents à la mise en place de ce dispositif.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.) - PARTICIPATION

Madame BLANLOEIL conseillère municipale précise que chaque année, le Conseil Départemental nous sollicite pour financer le F.S.L. en maintenant la participation des Offices Publics d'Habitation à Loyer Modéré (O.P.H.L.M.) sur leur territoire à hauteur de 3 € par logement social.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BLANLOEIL,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise la participation de la Ville à hauteur de 5 502 € étant ici précisé que le nombre de logements sociaux sur Châteaudun (au 31.12.2019) est de 1 834 logements.

RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES – V.A.D.A. - ADHESION

Madame OUFKIR adjointe au maire déléguée au bien vieillir à Châteaudun indique qu'en 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (R.F.V.A.A.), association indépendante d'intérêt général, s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.

Les trois principaux critères de réussite de la démarche Ville Amies des Aînés sont :

- initier une dynamique transversale en œuvrant autour des huit thématiques de la démarche,
- garantir la consultation des habitants durant toute la mise en œuvre de la dynamique,
- lutter contre l'âgisme pour favoriser le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame OUFKIR

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise l'adhésion de la Ville à VILLE AMIE DES AINES – V.A.D.A, pour une cotisation annuelle de 315 € pour l'année 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Monsieur le Maire : *c'est un sujet très important, il faut s'inscrire dans cette démarche pour nos séniors.*

RENOUVELLEMENT CONVENTION AUBERGE SOCIALE

Madame AUVRAY-TRAVERS adjointe au maire déléguée à la promotion de la vie étudiante, d'un campus à Châteaudun et suivi des chantiers importants indique que la présente convention signée initialement le 05 octobre 1990 pour une durée de trente ans est arrivée à échéance.

Il convient donc de procéder à son renouvellement.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame AUVRAY-TRAVERS,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CESSION IMMOBILIÈRE – 82 RUE DU VAL SAINT AIGNAN – IMPASSE DU FROU

Monsieur BOIRE, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux travaux indique que la Ville de Châteaudun a été sollicitée par Monsieur KATI afin d'envisager la cession à son profit des biens immobiliers sis à Châteaudun – 82, rue du Val Saint Aignan et 6 impasse du Frou cadastrés section AI numéros 352 et 506 pour une superficie totale de 1 734m² ainsi qu'il résulte du plan de situation ci-joint.

Le service du Domaine a été consulté.

La présente cession lui serait consentie moyennant un prix 39 000,00 € hors frais d'acte qui resteraient à sa charge exclusive.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BOIRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise la cession des parcelles ci-dessus à Monsieur KATI moyennant le prix de 39 000,00 €, étant ici précisé que l'ensemble des frais afférents à ces cessions resteront à sa charge.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes y afférents.

Monsieur le Maire : *sur la vente, le Service des Domaines l'avait estimé à 32 000 €, on le vend plus cher. On insiste sur le fait que l'on souhaite vendre un peu plus cher les biens pour faire rentrer des recettes pour notre Ville.*

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 – CRPS ASSOCIATION (95,00 €)

Monsieur GAUDICHAU, conseiller municipal délégué à la sécurité, à la tranquillité publique, à la valorisation du patrimoine médiéval Dunois indique que l'association CRPS a assuré lors du week-end de manifestations des 17 et 18 octobre dernier la surveillance des jardins de Kellermann, du parking de la Halle et du canon sur mail.

La Ville envisage de prendre en charge les repas des cinq membres de cette association présents lors de ce week-end d'animations pour un montant de 95,00 €.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur GAUDICHAU,

Le conseil municipal

A l'unanimité.

Autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CRPS d'un montant de 95,00 € représentant la prise en charge des repas des cinq membres de cette association présents lors de ce week-end des 17 et 18 octobre dernier.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le versement de cette subvention.

J'insiste robot ville derrière eux.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 – AUX PORTES DE L'HISTOIRE

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux musées (Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle (de France), CANOPEE) et à la culture précise que l'association « **AUX PORTES DE L'HISTOIRE** » a pour objectif de mettre en avant l'histoire à travers la reconstitution historique d'uniformes et de tenues du passé dans des évènements à portée historique.

Dans le cadre de ses reconstitutions historiques, l'association souhaite acquérir de nouveaux éléments de décors et notamment une tente 1^{er} Empire et à ce titre à solliciter la Ville pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 500,00 €.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Madame BLANLOEIL a assisté à la lecture de la question, mais n'a ni participé au débat ni au vote, cette dernière ayant la qualité de conseillère intéressée comme étant membre du comité de direction de l'association subventionnée par cette délibération.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité.

Autorise l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'association **AUX PORTES DE L'HISTOIRE** pour permettre l'acquisition d'une tente 1^{er} Empire,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le versement de cette subvention.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS - CLUB SUBAQUATIQUE DUNOIS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020

Monsieur LABELLE conseiller municipal délégué à la promotion des sports précise qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 953,18 € au club Subaquatique Dunois pour l'acquisition de bloc d'air et de bouteilles pour air.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LABELLE,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité.

Autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 953,18 € au club Subaquatique Dunois pour l'acquisition de bloc d'air et de bouteilles pour air

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre du versement de cette subvention exceptionnelle.

Monsieur LABELLE : *je crois qu'on a tous envie d'aller se coucher. On va passer au vote.*

MUSEE - PRET DE DEUX AQUARELLES DE LOUIS MOULLIN - MUSEE DE L'HISTOIRE DU PERCHE NOGENT LE ROTROU

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux musées (Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle (de France), CANOPEE) et à la culture indique que le musée de Châteaudun pour sa prochaine exposition « La guerre de 1870, vue à travers le regard des artistes » (10 octobre 2020 - 3 janvier 2021) souhaite emprunter deux aquarelles de Louis Moullin appartenant au Musée de l'Histoire du Perche à Nogent-le-Rotrou.

Ces aquarelles encadrées seront assurés « tous risques clou à clou » selon la valeur d'assurance donnée par le musée prêteur. Les frais de transport et d'assurance sont à la charge du musée de Châteaudun.

Une convention de prêt numéro C 2020-021 sera signée par les deux-parties.

Un constat d'état sera réalisé lors du départ et au retour des œuvres.

Le prêt a été consenti à compter du 1^{er} octobre 2020 pour se terminer en date du 15 janvier 2021.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt numéro C 2020-021 et tout autre document afférent à ce prêt.

CENTRE NAUTIQUE ROGER CREUZOT – VŒU

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes du Grand Châteaudun doit de se positionner concernant la gestion du centre nautique Roger Creuzot à compter du 1^{er} janvier 2021.

Deux options s'offrent à elle :

- une délégation de service public,
- une gestion en régie.

Actuellement, le centre nautique Roger Creuzot est géré en régie par les services de la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité.

Monsieur HUGUET n'a pas pris part au vote.

Propose d'émettre un vœu permettant : 1) de maintenir les tarifs du centre nautique pratiqués à ce jour auprès des usagers (3,20€ par entrée) ; 2) de préserver à niveau équivalent la rémunération et les avantages des personnels concernés par ces possibles évolutions ; 3) de permettre à nos associations (club nautique dunois, club subaquatique dunois...) pratiquant leurs activités au sein du centre nautique de pouvoir exercer celles-ci dans des conditions analogues de qualité.

Monsieur HUGUET : *merci. Je pense que ce débat pas lieu d'être fait au sein de la commune, c'est un débat qui va avoir lieu, qui a eu lieu et qui aura lieu au sein de la Communauté de Communes mais pas au sein de la commune. Alors, je comprends que l'on ne souhaite pas que certaines choses se fassent, mais c'est à la COM COM d'en décider, au jour d'aujourd'hui, c'est elle qui a la compétence.*

Je pense que cela va devenir très très compliqué si toutes les décisions intercommunales sont remises en question par toutes les communes qui participent à l'interco, cela remet l'esprit entier de la COM COM en exergue, c'est pas normal. Il y a un vrai problème de procédure. Alors je peux comprendre que l'on ait envie prendre des motions sur certaines choses qui ne nous concernent pas forcément. Concernant la Communauté de Communes, le débat aura lieu au sein de celle-ci. Si toutes les communes, sur toutes les décisions commencent à agir ainsi, on ne s'en sortira pas.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, Monsieur le Maire, c'est ce que je disais dernièrement à Monsieur PANAI. Si dans la Communauté de Communes, à l'époque du Dunois, autant de décisions avaient été faites ou si l'ensemble des communes avaient décidé parce que potentiellement ou été pour ou contre la réalisation ou la reconstruction de la STEP, c'est-à-dire la station d'épuration, la commune de Lanneray n'aurait jamais pu se permettre de le faire seule et c'est l'intercommunalité qui l'a permis, sinon cela n'aurait pas pu se faire. La compétence étant intercommunale, je ne pense qu'à l'époque on ait demandé à la commune si elle était d'accord ou pas, ou si ce sont les élus de l'interco qui ont répondu.

On se trompe de débat, on est en train de mettre, je pense, un peu le bazar au sein de l'intercommunalité. Vous vous trompez de débat, celui-ci n'aurait pas dû avoir lieu, il aura lieu en son temps au sein de l'intercommunalité, et pas ici.

Pour ma part, je ne prendrai pas part à ce vote, car je pense que ce n'est pas dans cette enceinte qu'il doit être discuté.

Si nous avons voulu en discuter avec les élus de Châteaudun, cela par contre, cela aurait été une bonne chose, il aurait fallu le faire au sein d'une commission qui n'était certes pas créée mais qui n'empêchait pas de se réunir, puisque jusqu'à nouvel ordre c'est vous qui avez la police des débats et c'est vous qui avez le pouvoir de faire venir les élus quelle qu'en soit la raison. Vous auriez pu le faire au sein d'une commission mais certainement pas au sein du conseil municipal.

Comment allons-nous être regardés par l'ensemble des communes qui composent l'intercommunalité ? Je me pose des questions, vraiment sur ce débat ce soir, il n'a rien à faire ici.

Non pas que les élus n'ont pas à en discuter, mais ils n'ont pas à en discuter au sein du conseil municipal, ce n'est pas la même chose.

Que l'on puisse en discuter en amont, cela aurait été sain, malheureusement cela n'a pas été fait, mais là, à quelques jours du choix de l'intercommunalité, j'ai l'impression que l'on revient sur la décision de cette interco.

Je ne prendrai pas part, pour ma part, à ce vote.

Monsieur SEIGNEURET : *contrairement à ce que dit Monsieur HUGUET, je pense que les débats ont leur place en conseil municipal, au-delà, je le reconnais, des principes fondamentaux des structures existantes d'intercommunalité, de communes, avec des débats qui ne doivent pas avoir lieu-là, mais qu'il est préférable qu'ils se tiennent ici.*

Comme je le disais en commission plénière, en l'absence, pour certains peut-être ne l'ont-ils pas entendu, de commission thématique, il est difficile de débattre, et que le seul endroit où l'on peut débattre, ou au moins échanger, sans forcément pour que cela puisse aboutir, puisque quand j'ai pris la parole en commission plénière, je n'avais pas l'idée que derrière il puisse y avoir un vœu en conseil municipal. Peu importe sur la forme.

Si en conseil municipal, dans chaque commune, ce n'est pas l'endroit pour discuter, débattre, donner un avis, je me pose des questions sur le rôle des conseillers municipaux et je ne pense pas, Monsieur HUGUET, que ce soient les autres communes qui nous regardent, oui certes elles nous regardent, mais ce sont les habitants aussi qui nous regardent, les habitants de Châteaudun et, sauf erreur de ma part, le centre nautique Roger Creuzot est installé à Châteaudun, il est de compétence intercommunale et géré par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun. Cela voudrait dire à travers ce simple exemple que ces sujets ne peuvent plus être débattus et ne peuvent être débattus qu'au sein du seul conseil communautaire du Grand Châteaudun, sauf que...

Monsieur HUGUET : *ce n'est pas ce que j'ai dit.*

Monsieur SEIGNEURET : *sauf que pour ma part, en tant que conseiller municipal de Châteaudun et conseiller communautaire, j'ai découvert, voilà seulement il y a quelques jours, au moment de la commission plénière, qu'un débat ou au moins qu'un vote allait avoir lieu en conseil communautaire sur l'avenir du centre nautique de Châteaudun. Avez-vous eu des informations, vous, conseillers communautaires. Vous les avez eues en amont et très en amont ?*

Monsieur HUGUET : *nous avons eu plusieurs réunions, puisque vous posez la question. Et puis, ce que je vous disais, Monsieur SEIGNEURET, ce n'est pas que nous ne devons pas en débattre, mais c'est qu'au sein du conseil municipal de ce soir, ce n'est pas le lieu.*

Monsieur SEIGNEURET : *et en l'absence de commission thématique, Monsieur HUGUET, comment voulez-vous faire autrement ?*

Les commissions thématiques ont été installées ce soir.

Monsieur HUGUET : monsieur le Maire avait tout à fait l'occasion de nous inviter à des commissions thématiques.

Monsieur SEIGNEURET : en tout cas ce soir, c'est un vœu et je pense que la Ville a tout son rôle à jouer et à sa voix à faire entendre et je ne pense pas que cela froisse outre mesure ou que cela ébranle outre mesure la communauté de communes de Châteaudun.

Où je vous rejoins Monsieur HUGUET, on peut voir à travers, je fais essayer d'être court, il est un peu plus de 23 heures et certains mettent déjà leur veste, je ne voudrais pas être trop long. Je ne voudrais pas que ce débat des centres nautiques soit un enjeu politique, mais il l'est quand même. Entre ceux qui sont favorables à la D.S.P., et vous voyez de qui je parle, et qui ceux qui seraient plutôt d'accord, souhaiteraient poursuivre en régie ce fonctionnement du centre nautique de Châteaudun, entre autre, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi, BROU, COLYES et MARBOUE.

Pourquoi alors s'interdire un débat au sein du conseil municipal ? Et vous ne pourrez pas me reprocher mon manque de cohérence, car au sein même du conseil communautaire à ARROU, lors de la dernière réunion, j'ai souhaité, devant tous les élus du conseil communautaire, qu'on est un débat sur l'avenir de la base aérienne, c'est un exemple.

Monsieur HUGUET, ne souhaitez-vous pas, dans les prochaines semaines ou lors d'un prochain conseil municipal, on n'évoque pas non plus l'avenir de la reconversion que l'on puisse échanger nos points de vue entre élus, sur l'avenir de la base aérienne de Châteaudun, certes de compétence du Grand Châteaudun, mais installée sur la commune de Châteaudun et de pouvoir échanger, et d'ailleurs j'invite tous les conseillers du Grand Châteaudun à le faire et à exprimer des vœux.

Pour ce qui est de ce soir, ce n'est pas de savoir qui est pour, qui est contre, ou savoir comment on doit se positionner par rapport à tel ou tel élu, par rapport à Monsieur le Maire, Président du Grand Châteaudun ou par rapport à notre député. L'enjeu il est là. Bien sûr que si, l'enjeu, il est politique, car c'est un débat, et vous devez en rencontrer Monsieur HUGUET, je pense, des élus des petites communes qui composent le Grand Châteaudun, sont actuellement en train d'être contactées pour évidemment que l'on puisse voter dans un sens et non dans un autre, pour qu'il puisse y avoir de l'influence.

Moi, je dis et je dirai toujours, avec honnêteté et sincérité, que je souhaite avoir, pour un vote, pour une décision ou une prise de position, les éléments concrets, factuels, précis, sincères. Les a-t-on tous aujourd'hui pour dire oui ou non à la DSP, oui ou non à la régie ? Je n'ai aujourd'hui aucun a priori pour l'un ou pour l'autre. Je ne suis pas en train de m'afficher comme un anti D.S.P. . Je dis simplement que cela mériterait, quand même, quelques échanges avec nos élus de la majorité, nos élus qui représentent Châteaudun au Grand Châteaudun, avec notre adjoint aux sports. Mais pourquoi n'aurions-nous pas le droit au débat sur un sujet qui ensuite sera voté au conseil communautaire. Vous n'avez jamais vu ça nulle part ? Vous n'avez jamais vu... je termine Madame MEYBLUM, vous n'avez jamais vu des conseils communaux, je lis les conseils communaux, les conseils municipaux des autres communes dans les colonnes de l'Echo Républicain, chaque jour, il est parfois sujet de débats sur des intérêts qui sont communautaires, ou alors je me trompe, nous ne sommes pas dans la bonne assemblée. C'est visiblement ce que vous me dites et que vous me reprochez.

Je prends un dernier exemple. Des vœux, il y en a eu de voter lors des précédentes années, ou précédents mandants. Durant le vôtre, je ne m'en souviens pas. Durant celui de Monsieur VENOT, il y en a eu quelque uns, je m'en souviens d'un notamment, pour le centre hospitalier. Cela voudrait dire qu'en conseil municipal, certes l'hôpital, le centre hospitalier - oui je vous vois dodiner de la tête – le centre hospitalier n'est pas une collectivité et je suis en train de me tromper de débats, je vous dis simplement alors pourquoi un conseil municipal n'émet-il pas de souhait, comme cela a été le cas par le passé, pour soutenir l'hôpital de Châteaudun, pour soutenir son personnel, pour soutenir un projet, pour soutenir la non fermeture de la maternité. Il y a eu des vœux en conseil municipal, je trouve que c'est aujourd'hui le rôle d'un conseil municipal de dire, voilà, nous élus on a plutôt cette option et je ne pense que cela va froisser particulièrement les autres communes.

Après la gestion de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, elle revient à son président. Vous dites, c'est le bazar ou ça va être le bazar, c'est à Monsieur le Président de gérer sa communauté

de communes, c'est lui qui en est son garant et qui en responsable et comme pour la Ville, comme on l'a interpellé tout à l'heure pour le mal-être des agents. C'est de sa responsabilité.

Nous, notre responsabilité, c'est demain de savoir si les associations ont les mêmes intérêts ou au moins les mêmes bénéfices qu'aujourd'hui, si les agents auront les mêmes conditions de travail et si les usagers qui vont aller à la piscine, et je sais que vous allez me répondre qu'il va y avoir des investissements et que de toutes les façons le prix sera répercuté sur le tarif des entrées, mais on ne doit pas mentir et dire la vérité aux usagers de la ville de Châteaudun. Quand je vois que l'augmentation du tarif d'entrée est de 50% cela m'interroge. Quand je vois qu'un carnet de 10 entrées va augmenter de 20 € dans le projet d'EQUALIA, comment l'expliquerez-vous aux habitants de Châteaudun quand vous les croiserez dans la rue. Vous direz non c'est la communauté de communes, je ne peux pas vous répondre je suis élu au conseil municipal de Châteaudun. Et bien moi, je me pose la question, alors peut-être en tant que novice, je ne vis que mon 5^{ème} mois d'élu au conseil municipal, mais vous allez sans doute me faire un cours sur l'intercommunalité et l'intérêt d'un conseil municipal, je l'entends, mais moi ce que je souhaite, et je reste honnête avec ce que je dis lors des précédents rendez-vous, en commission plénière, en conseil municipal, voir même en campagne, c'est toujours notre ligne de conduite, une sincérité et puis d'échanger, d'écouter, puis de débattre et après on émet un avis. Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet.

Madame MEYBLUM : ce que je voulais vous préciser, c'est qu'il y a eu au moins deux débats avec la communauté de communes en visio-conférence, la semaine dernière et la semaine précédente où vous étiez conviés comme nous. Il y a eu des discussions faites.

Monsieur SEIGNEURET : merci de votre précision Madame MEYBLUM. Vous pouvez toujours me reprocher une certaine absence, je ne vous renverrai pas la pareille par rapport à l'un de vos collègues de votre groupe. Mais est-ce qu'au conseil municipal on a le droit de débattre de sujets même d'intérêt communautaire ? Je vous vois dodiner de la tête, on a l'impression que c'est crime de lèse-majesté.

Madame MEYBLUM : moi, je ne rentre pas dans ce débat. Je vous réponds sur le fait que vous nous dites que vous n'avez pas eu tous les éléments pour émettre un avis. Je vous dis qu'il y a eu des discussions

Monsieur SEIGNEURET : quand je pose ces questions en commission plénière, vous n'y étiez pas en commission plénière

Madame MEYBLUM : non, je n'y étais pas, je travaillais.

Monsieur SEIGNEURET : oui, oui je comprends ce n'est pas une critique. Vous savez, Madame MEYBLUM, je préfère que vous soyez absente, plutôt que quelqu'un qui vient et qui est complètement absent pour le coup.

Ecoutez, je trouve cela indécent de se présenter à une commission plénière où l'on a pas de stylo pour signer la feuille de présence et où l'on n'ouvre pas le classeur que l'on a amené avec soi.

Je dis simplement que le centre nautique de Châteaudun, au-delà des questions qui ont été posées en commission du Grand Châteaudun, reconnaissez quand même que le centre nautique Roger Creuzot, historiquement, est sur le territoire de la Ville de Châteaudun et que demain, les usagers et ceux qui nous regardent vont nous poser des questions., vont nous interroger. Est-ce un crime de lèse-majesté que de poser des questions en commission plénière et au final, ce que moi, je n'ai pas particulièrement demandé, c'est que cela aboutisse effectivement, à la demande de Monsieur le Maire, à un vœu ce soir en conseil municipal.

Moi, en tout cas, l'intérêt de mon intervention en commission plénière, au-delà de ce qui se fait au Grand Châteaudun c'était de dire attention aux usagers, aux associations et aux agents.

Monsieur le Maire : merci pour vos prises de position, pour vos échanges. C'est vrai que ce n'est pas un petit sujet. Je le rappelle, comme l'a dit Madame MEYBLUM, cela a été débattu plusieurs fois au niveau communautaire, 3 fois en bureau communautaire, qui est un peu l'instance clé en la matière, en commission population – via ZOOM, en distanciel – il y a plusieurs échanges. En plus, on hérite de ce dossier, qui a démarré sous la précédente mandature. D.S.P., régie, comment on gère nos 5 centres nautiques du Grand Châteaudun.

C'est vrai, il faut faire vivre l'esprit communautaire et Châteaudun a son rôle en tant que Ville centre, la ville sous-préfecture, il faut faire vivre notre Ville au sein du Grand Châteaudun.

Après vous étiez les uns et les autres, mardi, en commission plénière, vous nous avez dit : bon, il y a quand même une question, on tenait à vous en parler en tant que maire de Châteaudun et j'ai tenu informé de ce sujet. On a eu un débat, on a eu un échange et vous avez souhaité de mettre en place un vœu. Il y avait l'unanimité sur la possibilité d'émettre un vœu avec une opposition un peu équilibrée. On dit juste il y a quelques arrêtes, quelques points qui nous importent : les tarifs, les agents et les associations.

Rodolphe le disait tout à l'heure, les associations et les lignes d'eau en complément.

Le choix n'est pas arrêté. Une orientation est donnée sur, je pense que l'on peut le dire de manière publique, sur un des axes. Mais le choix du conseil communautaire, des 55 délégués, sera effectué le lundi 14 décembre. Je pense, qu'il faut en débattre, on a proposé un vœu, je pense qu'il est équilibré, il dit des choses, et puis c'est vrai les Dunoises et les Dunois nous attendent, il faut que l'on en parle, on ne peut pas ne rien dire, attendre et ne pas s'exprimer. Pour nos Dunois qui tiennent à ce prix, certains le disaient c'est l'une des piscines la moins chère d'Eure-et-Loir. Il y a des investissements qui font être faits par le Grand Châteaudun sur cette piscine l'an prochain. 8 à 10 mois de travaux pour l'améliorer, la bonifier et notamment les vestiaires, les douches.

Il y a un vrai débat politique, politique au sens de l'art de gérer la cité donc je pense que ce débat devait avoir lieu pour être équilibré. Je pense que ce vœu l'est.

Je vous propose de passer au vote si cela vous va.

Alors, il y a une intervention supplémentaire de Madame RODRIGUES sur les horaires du C BUS.

Madame RODRIGUES : bonsoir, je souhaite prendre la parole en tant que conseillère municipale déléguée aux transports et à la mobilité afin que le protocole sanitaire soit respecté tout en permettant aux élèves d'arriver temps et en heure en cours. J'ai décidé en collaboration avec les CARS DUNOIS d'avancer les horaires entre 7 et 8 heures le matin. Ça concerne deux circuits C BUS, cela concerne le doublage Nivouville et Chatenay secondaire.

Je tenais à le signaler, malgré que les élèves concernés sont au courant, mais c'est moi qui ait pris la décision par rapport au doublage Nivouville-Beauvoir. A l'époque, le terminus se faisait à la gare routière, tout en sachant qu'il y avait des élèves au nombre de 15 qui restaient dans le bus et qui allaient au terminus à la gare routière et qui ensuite allaient tous à Paulsen ou à Nermont. J'ai décidé, avec les CARS DUNOIS, de leur donner le feu vert de changer le terminus de la gare routière à Paulsen.

Je tiens à préciser, quand même, que c'est juste pour les élèves du doublage Nivouville-Beauvoir qui ont le droit. Après d'autres mesures pourront être prises si dans d'autres circuits, il y avait des élèves qui allaient à Paulsen ou à Beauvoir, c'est une question d'organisation.

Par rapports à la communication pour les modifications des horaires de 7h et 8h dans les deux circuits de doublage Paulsen-Beauvoir et Nivouville-Châtenay secondaire, il a été envoyé un mail à tous les établissements scolaires et il va être mis en place des affiches sur les abris bus, dans les bus. On va faire le nécessaire pour la modification des horaires sur le site de la ville, sur l'application intramuros et nous mettrons à disposition, bien entendu, des nouveaux flyers par rapport aux nouveaux horaires en mairie qui seront disponibles dans les moindres délais. Les nouveaux horaires seront à partir du 1^{er} décembre.

Monsieur le Maire : nous avons épuisé l'ordre du jour, et bien merci à tous.

Monsieur SEIGNEURET : Monsieur le Maire, s'il vous plait.

Monsieur le Maire : ah, vous voulez reprendre la parole ?

Monsieur SEIGNEURET : je suis désolé, je vais être très court, pour ensuite laisser la parole, également de façon très rapide, à mon collègue Thierry MARTIN.

Deux petites choses : la première, je voudrais vous demander simplement une précision dans le cadre des décisions prises dans le cadre des délégations. Concernant l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat entre la Ville et le T.C.D., pour avoir un peu plus de précisions sur cet avenant numéro 1 et à quoi il engageait la Ville de Châteaudun.

La deuxième chose, et ce sera ma dernière intervention pour ce soir, au grand soulagement de certains d'entre vous : je voudrais ici, même s'il est tard, réaffirmer ma position, notre position au sein de notre groupe « CHATEAUDUN POUR TOUS ». J'ai eu vent, au tout début du mois d'octobre, et par des circonstances assez troublantes et par des événements qui se sont enchaînés en l'espace de quelques jours d'informations comme quoi, nous allions prochainement vous rejoindre au sein de la majorité.

Alors, vous allez me dire...oui cela peut peut-être vous faire sourire, moi cela m'a fait sourire, dans un premier temps et puis je me suis dit quelle est cette opération de déstabilisation et je vous rassure, Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous parliez de personnes qui devaient mentir ou dire des contres vérités, mais malheureusement, quand vous avez plusieurs personnes et que vous regroupez plusieurs témoignages, vous vous apercevez finalement que ce n'était pas une blague. Donc, je tiens à vous le réaffirmer ici, qu'il n'est aucunement question et qu'il ne sera jamais question durant ce mandat, et je vous l'avais déjà dit dès le début de ce mandat, de rejoindre la majorité, mais surtout d'être une opposition attentive, constructive, de dire quand vous faites bien votre travail et vous l'avez fait pour les animations, pour le COVID, et de dire aussi lorsque cela nous inquiète ou lorsque nous ne sommes pas satisfaits.

Pourquoi je dis ça ce soir, c'est simplement à travers l'appel que vous avez passé, Monsieur le Maire, le mardi 06 octobre vers 13h, par des informations que j'ai eu ensuite le 09 octobre, m'informant, visiblement, que j'étais très souvent avec vous et puis le 11 octobre, où j'ai été informé par plusieurs personnes, et c'est d'ailleurs pour cela que c'est intéressant et c'est important de dire que je n'interviens pas ce soir pour me plaindre ou pour dire attention il y a quelque chose qui se trame, non. Quand on recoupe des informations, comme j'ai pu le faire quand j'étais journaliste et qu'il y a de la véracité quelque part et j'ai trouvé les éléments vous dire ce soir ce que je vous dis. Comment pouvez-vous dire, à certaines personnes, que je vous ai accompagné personnellement, Christophe SEIGNEURET, à Bercy lors de la présentation des 50 villes qui accueilleraient des services financiers ? Soit c'est une erreur, j'ai du mal à y croire, soit c'est de la maladresse, êtes-vous maladroit ? Soit c'est de la déstabilisation ou quelque part de l'intimidation ? Comment faire croire à la population que le groupe « CHATEAUDUN POUR TOUS » rejoint la majorité ou que Christophe SEIGNEURET, je l'ai entendu par le passé, deviendrait l'un de vos collaborateurs ? Donc, je réaffirme ce soir que ces propos, qui ont été tenus, ne sont pas acceptables et deuxièmement qu'il n'est aucunement question de rejoindre la majorité, mais d'être à notre place dans la minorité, et de contribuer avec vous, comme vous le dites parfois, de vous faire des propositions, nous en ferons, d'être critiques, nous le serons, d'être constructifs, nous le serons également, mais d'être à notre place, nous y sommes très bien. Je tenais à le dire ce soir, je ne fais pas part de rumeurs, je ne veux pas que cela touche d'autres élus de la majorité ou de la minorité, ça peut effectivement prêter à sourire, mais je trouve cela très désagréable que l'on puisse me porter une attitude où je vous accompagnerais à Paris, à Bercy, alors que j'étais à Châteaudun, d'ailleurs plusieurs personnes pourraient en témoigner, tout comme un restaurant le midi, même si je travaille très vite, je ne pense pas que les trains ou les avions aillent si vite. J'aurais pu prendre un avion et atterrir sur la base aérienne, pour aller très vite et être présent avec vous à Bercy, voilà pour ma précision.

Monsieur le Maire : oh, Monsieur MARTIN aussi.

Monsieur MARTIN : je souhaite vous interroger vous et/ou vos adjoints ou délégués sur 4 items que j'associerais à notre devise Républicaines – Liberté, Egalité, Fraternité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Je débiterai mon propos avec la Fraternité. Sur deux sujets : le premier intramuros. Je vous demande, plus exactement quelques explications sur son fonctionnement, sur les indicatifs, application plébiscitée par les Dunois avec plus de 1000 abonnés, c'est vous qui l'écrivez sur votre communication, affichage, que vous nous avez fait voter lors de votre élection et qui répond selon vos termes sur une période de tests au meilleur rapport qualité-prix.

Vous connaissez certainement... il est parti... au moins par votre poste d'élu au conseil régional, l'appli « Simple Maps », soutenu par notre Région Centre-Val de Loire, créée à l'initiative d'un entrepreneur tourangeau. Nous pouvons nous interroger d'aller chercher si loin du côté de l'Ouest, un applicatif qui existe tout près de chez nous et qui est poussé par la Région. Alors la demande est : comment et par qui est assuré la mise à jour de l'indicatif ? Je ne sais pas si l'un des adjoints pourra me répondre car pour information les horaires de la déchetterie sont erronés. J'ai effectué un signalement. Pouvez-vous m'informer du cheminement de mon signalement car outre l'accusé de réception automatique, qui existe dans beaucoup de sociétés maintenant, et depuis plus aucune information. J'en ai fait une le 8 août et elle n'est toujours pas traitée.

Notre ville compte plus de 250 associations et après 4 mois d'exercice, seulement 27 sont référencées à ce jour. Nous sommes en droit de nous interroger. J'espère que l'appli n'est pas considéré comme un seul outil de propagande pour communiquer sur diverses manifestations ou organisations.

Le deuxième c'est la sécurité. C'est dommage qu'il ne soit pas là. Je vais peut-être attendre qu'il revienne ? Et d'abord la sécurité de Monsieur le Maire depuis son élection.

Je vais attendre qu'il revienne.

Monsieur le Maire entre en séance.

Je me suis permis de vous attendre Monsieur le Maire.

Le premier sujet c'était sur Intramuros, je pense qu'il y a des adjoints qui vont pouvoir me répondre.

Le deuxième concerne la sécurité et notamment, Monsieur le Maire, votre sécurité depuis votre élection. Avez-vous été sujet à des menaces personnelles pour avoir été obligé de recourir dès votre élection à un garde du corps, au moins c'est comme ça que se présente, ou plutôt se présentait, cette personne en Ville. Il semble que cela n'est plus le cas aujourd'hui puisqu'il semble que cette même personne ai intégré la police municipale pour remerciements des bons et loyaux services rendus.

Pour la sécurité des biens, en effet, lors de la commission plénière du 10 septembre dernier, dans une salle de Kellermann, votre conseiller municipal délégué à la promotion des sports, argumentant le fait qu'il n'existe pas de parking spécifique à Kellermann, et qu'il n'avait pas d'antivol, a décidé de garer sa moto directement dans le couloir du bâtiment, en prenant bien soin de fermer les portes derrière lui. Les vols dans notre Ville sont-ils si nombreux ou si importants ?

Légalité : Monsieur le Maire, vous êtes omniprésent sur les réseaux sociaux, avec une communication quotidienne diverse et variée. Vous utilisez les outils de communications modernes cependant malgré l'intervention de Christophe SEIGNEURET, lors du conseil municipal du 21 juillet dernier, vous persistez à communiquer sur les informations de notre Ville en priorité sur votre page Facebook personnelle, bien avant que cela ne soit fait sur la page Facebook de la Ville. Je vous rappelle que vous êtes le Maire de tous les Dunoises et les Dunois et pas seulement celui de vos 2010 électeurs. Même si cela vous déplaît, chacune et chacun est libre de ne pas parcourir votre page Facebook personnelle, ni celle de CHATEAUDUN 2020 mais seulement celle de notre Ville, qui est d'ailleurs est suivie par 3 fois plus de personnes.

De multiples exemples : les invitations officielles pour les inaugurations sur votre page personnelle en priorité, alors que les élus ne les reçoivent que 1 ou 2 jours plus tard. Le programme complet des 16-17 et 18 octobre, issu d'Atout. Fr, mais rien sur le site de la Ville, le programme de la journée du patrimoine...etc.

Merci de bien vouloir apporter les informations de notre cité, en priorité, sur la page Facebook de la Ville avant votre communication personnelle ou celle de CHATEAUDUN 2020.

La liberté, dernier item. Je souhaite aborder ici une liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression. Comme je l'ai dit précédemment, vous communiquez essentiellement sur votre page personnelle, alors acceptez les commentaires qui ne sont pas des commentaires « Bisounours », car la vraie vie n'est pas celle des « Bisounours ». Un fait, lorsque je vous ai fait remarquer correctement et poliment, que le programme des journées du patrimoine de mi-septembre était sur votre page Facebook et non pas sur celle de la Ville, il y a eu 4 heures de décalage entre les 2, cela corroboré simplement avec des propos antérieurs. C'est aussi parce que je vous interrogeais sur le devenir du site de la Ville, comme je l'avais fait pour le logo que vous avez supprimé mes commentaires ? C'est votre droit. Je vous l'ai fait remarquer, toujours correctement et poliment, et là à ma grande surprise, vous m'avez coupé l'accès à votre page personnelle et interdit mes commentaires sur celle de CHATEAUDUN 2020, alors même que je n'ai jamais commenté quoique ce soit. Jamais je ne me suis caché derrière une fausse identité, mais vous m'avez « blacklisté », dit-on. Belle initiative de démocratie.

Une autre précision, le portable contact du Grand Châteaudun est le même que celui de CHATEAUDUN 2020, je trouve ça surprenant.

J'en profite pour remercier les agents municipaux de la communication pour leur dévouement sans limite, mettre à jour des informations sur le site de la Ville le soir très tard et le dimanche, un grand bravo à eux, à moins que vous ayez récupéré cette mission afin de tout gérer, de tout contrôler dans la communication faite.

Lors du conseil municipal du 16 septembre, notre collègue élu, Clément POIRIER, a parlé de monarchie à la mairie. Pour ma part, j'ajouterai que vous êtes en train d'instaurer sur notre commune une nouvelle forme de gestion celle de la dictature du 21^{ème} siècle.

Merci de votre écoute et de m'apporter des réponses précises aux différentes questions que je viens de poser.

Monsieur le Maire : *merci. Sur la convention avec le tennis, je n'ai pas les documents sous la main, je réponds de mémoire, on a suivi, ce qui avait été prévu par la précédente mandature, en terme de travaux pour les terrains et puis il y a le rajout d'un portail en bas.*

On aide toutes nos associations, toutes les entreprises, tous les commerces, tous nos artisans.

Sur votre deuxième point : rejoindre la majorité, vous me l'apprenez, je n'ai pas eu vent de cette rumeur personnellement. Sur le fait que vous êtes venu à Bercy avec moi, pareil, je ne l'ai jamais dit, vous me l'apprenez également. Sur mon appel de début octobre, je voulais bien comprendre l'état d'esprit dans lequel vous étiez, propositions, constructions, c'était le sens de l'appel. J'insiste, ce n'est pas pour vous, mais la répétition d'une erreur n'en fait pas une vérité. Ce n'est pas parce que plusieurs personnes rapportent une rumeur ou rapportent des faits que c'est exact, il faut les vérifier avant. Ce n'est pas parce qu'une personne le dit que cela devient vrai.

Monsieur MARTIN, sur vos différents points : sur Intramuros, sur les horaires du SICTOM, il y a peut-être eu des erreurs pendant le premier confinement Il faut améliorer cela. L'argument du choix : cela a été expertisé par plusieurs élus, étudiés, il y a des échanges au cœur de l'été, moi je n'y étais pas, plusieurs élus y étaient avec l'entreprise, c'est le meilleur qualité prix, je pense qu'on l'avait déjà dit et surtout c'est le moins cher, quelque chose d'efficace au final et peu onéreux. Encore une fois, comme on l'a dit dans le programme, on voulait communiquer de manière digitale sur ce qui se faisait sur Châteaudun. C'est un succès, on est à plus de 1 200 abonnés. Je pense qu'il y a beaucoup de Dunois qui y vont. 1 200 abonnés c'est un beau chiffre, cela fait plus de 10% de la population.

Sur la sécurité et les menaces, j'ai eu un pneu de dégonflé, j'ai eu des petites choses, mais pas plus que cela.

J'entends vos remarques, mais je pense qu'il y a des projets plus structurants que cela, sur la santé, sur l'économie, sur nos commerces, sur les bons d'achats. Ça vous pouvez nous faire des propositions. Je vois que vous avez du temps, mais à un moment donné, nous on est au travail, on est à la tâche pour Châteaudun, pour servir l'intérêt général.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations n° 2020-245 au n° 2020-310 arrêtées au 06 octobre 2020.

Séance levée à 23h47

Monsieur Nazim KUZUOGLU
Secrétaire de Séance